GROUPE FIAN-HAITI

DIAGNOSTIC DE L´IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE DROIT À L´ALIMENTATION ET À LA NUTRITION EN HAITI

TABLE DES MATIÈRES

LISTES DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, PHOTOS *4*
ABREVIATIONS ET ACRONYMES *5*
REMERCIEMENTS *7*
RÉSUMÉ *8*
I.INTRODUCTION *1*
1.1.Problématique 1
1.2.Limites du diagnostic 3
II.PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'HAÏTI *3*
III.MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC *4*
3.1.Planification 4
3.2.Partage d'expériences 5
3.3.Discussion avec les représentants des sections communales 5
3.4.Répartition des tâches 5
IV.DIAGNOSTIC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN HAÏTI *6*
4.1.Situation générale de l'insécurité alimentaire 6
4.2.Santé nutritionnelle 8
4.3.La multiplication des gangs armés 8
4.4.Augmentation du prix des produits alimentaires 9
4.5.Dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain 11
4.6.Luttes contre l´insécurité alimentaire 12
4.6.1.Mouvement populaire : Stratégie de la masse populaire 12
4.6.2.Campagnes de sensibilisation 12
4.6.3.Les mouvements « Peyi lòk » 12
V.STRATÉGIES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN HAITI *14*
5.1.Stratégie du gouvernement haïtien pour l´alimentation avant la COVID-19 14
5.2.Actions d´urgence pour les plus vulnérables avant la COVID-19 15
5.3.Stratégies d'aide aux personnes pendant la COVID-19 16
5.3.1.Transferts monétaires 16
5.3.2.Lavage des mains contre la propagation de la COVID-19 16
5.3.3.Distribution de kits alimentaires 17
5.3.4.Distribution d'intrants agricoles 17
5.4.La disponibilité alimentaire 18
5.5.L'accès à l´alimentation 20

5.6.Les contraintes à une alimentation saine et adéquate 21
5.6.1.Manque d'infrastructures de stockage 21
5.6.2.Non respect du cadre institutionnel et légal du droit à l´alimentation 21
5.6.3.Assistance alimentaire et sécurité sociale non existente 23
VI.LA VULNÉRABILITÉ DU SYSTÈME SANITAIRE D´HAITI *24*
6.1.Situation générale du système sanitaire 24
6.2.Le risque au droit à la santé 25
6.3.L´accès aux services de santé 26
6.4.Panique générale au 1er cas de COVID-19 en Haïti et manque de préparation 28
6.5.Stratégie de contrôle de la pandémie de COVID-19 28
6.6.L´accès à l´eau potable pour la santé des citoyens-ennes 29
6.6.1.Les problèmes spécifiques liés à l'accès à l'eau 31
6.6.2.L´accès à des allocations et des conditions post COVID-19 31
6.6.3.Discrimination dans l'accès à l'eau 33
VII.LES RISQUES DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN HAITI *35*
7.1.La protection de l'alimentation des citoyen-enne-s 35
7.2.L´impact politique de confinement sur les petit-e-s exploitant-e-s. 36
7.3.L´utilisation du confinement pour déserter les madans Sara aux marchés 37
7.4.Situation des travailleur·se·s agricoles 38
7.4.1.Capacité productive des petit-e-s producteur·rice·s des denrées alimentaires 39
7.4.2.La discrimination concernant leur capacité à fournir des produits sur le marché 40
7.5.Situation des travailleur·se·s migrant·e·s 43
7.6.Les licenciements pendant la crise de COVID-19 44
VIII.IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES FEMMES RURALES ET MADANS SARA *47*
8.1.Rôle des madans sara et paralysie de leurs activités économiques 47
8.2.Situation des femmes travailleuses et enceintes durant la COVID-19 49
8.3.Travail décent et sécurité sociale 50
8.4.Exploitation des travailleur-e-s domestiques 50
IX.L´IMPACT DES ENTREPRISES SUR LE DROIT Á L´ALIMENTATION DURANT LA PANDÉMIE *51*
9.1.Intégration des entreprises transitionnelles au détriment des petit-e-s producteur-e-s 51
9.2.La politique d´inclusion des entrepreneurs sur la crise liée à la COVID-19 52
X.ÉCO-DESTRUCTION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE *53*
10.1.Sécheresse, conséquences et stratégies d'adaptation 53
10.2.La relation entre éco-destruction, changement climatique et la COVID-19 53

XI.RECOMMENDATIONS ***55***
XII.RÉFÉRENCES ***58***

LISTES DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, PHOTOS

Tableau 1 : Indice des prix à la consommation par région, de mai 2019 à mai 2020... 10
Tableau 2: Flambée des prix des produits alimentaires au lendemain de la pandémie de COVID-19 20

Graphique 1: Echelle de la faim dans les onze (11) départements d'Haïti selon la ZME 2019 7
Graphique 2 : Évolution du coût nominal du panier pour un individu en gourde de Janvier 2019 à septembre 2020. 10
Graphique 3 : Dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain 11
Graphique 4 : Les principales sources d'aliments par zone en Haiti..... 19
Graphique 5 : Évolution annuelle en% de l´inflation de Mai 2019 à Mai 2020..... 41

Photo 1 : Enfants tirant de l'eau de consommation dans une pompe manuelle 32
Photo 2 : Madans sara vendant leurs produits agricoles..... 47

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ASEC	Assemblée de la Section Communale
BAC	Bureau Agricole Communal
BM	Banque Mondiale
BRH	Banque de la République d'Haïti
CASDA	Collaborateurs de la Cellule d´Appui Stratégique au Développement de l´Agriculture.
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CDESC	Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
COVID-19	Maladie infectieuse émergente de type zoonose virale causée par la souche de coronavirus SARS-CoV-2.
CRS	Catholic Relief Services
CSCCA	Cour Supérieure Des Comptes Et Du Contentieux Administratif
Cx	Carreaux
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
DUDH	Déclaration Universelle des droits de l'Homme
ECOSOC	Conseil Économique et Social des Nations Unies
EMMUS-VI	Enquête sur Mortalité, morbidité et utilisation des services
ENSA	Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire
ENUSAN	Enquête Nationale d'Urgence sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.
FAES	Fonds d'Assistance Economique et Sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l´Alimentation et l´Agriculture
FIAN	Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir
Ha	Hectare
HTG	Gourde haïtienne
HUEH	Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti
HUM	Hôpital Universitaire de Mirebalais
IDH	Indice de Développement Humain
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IPC	Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MADAN SARA	Les marchandes, communément appelées les Madan sara, qui vendent soit en promenant dans les rues, soit en s'installant dans des marchés publics et deuxièmement, celles qui possèdent leur propre affaire ou commerce.
MAST	Ministre des Affaires Sociales et du Travail
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances

Mon Cash	Est un service de gestion d'argent, offert par l'opérateur de télécommunications nommé Digicel, qui permet à des clients inscrits d'effectuer des transactions financières à partir de leurs téléphones mobiles.
MSPP	Ministère de la Santé publique et de la Population
NU	Nations Unies
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OFATMA	Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non Gouvernementales
PAM	Programme alimentaire mondial
PANDÉMIE	Maladie qui atteint un grand nombre de personnes, dans une zone géographique très étendue
PAYS LOCK ou PEYI LÒK	Cette expression est nouvelle dans le lexique socio-politique et militantiste haïtien. Conçue comme une forme de réponse à la situation de vie précaire du peuple haïtien. Il est caractérisé par le ralentissement des activités économiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Interieur Brut Agricole
PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Sociaux, Économiques et Culturels
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSF	Programme de Subvention des Fertilisants
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
SAU	Superficie Agricole Utilisée
SFERA	Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
USD	Dollar américain
USI	Unité de Soins Intensifs

REMERCIEMENTS

Ce diagnostic est réalisé par le groupe FIAN-Haïti, un groupe de droits humains affilié à FIAN International depuis octobre 2016.

En raison de la crise sanitaire mondiale causée par COVID-19, le groupe FIAN-Haïti a observé et analysé les principaux impacts de cette pandémie sur le droit à l´alimentation et à la nutrition de la population haïtienne.

Ce diagnostic est rendu possible grâce à la collaboration d'organisations sœurs et de coopératives oeuvrant en Haïti, de différentes équipes de la population rurale et urbaine haïtienne. Leurs réponses ont enrichi la panoplie d'informations pertinentes et utiles à la compréhension de la situation alimentaire et nutritionnelle en Haïti pour la période allant du 18 mars 2020 au mois de novembre 2020.

Nous exprimons aussi notre gratitude à l'égard de tous les membres du groupe FIAN-Haïti et de notre partenaire FIAN International pour leur soutien et leurs contributions continues tout au long de la collecte des données et de la rédaction de ce document.

RÉSUMÉ

La pandémie de COVID-19 est en train de susciter une réflexion profonde en faveur des luttes et campagnes des Organisations internationales de droits humains, des associations locales, des groupements organisés, des coopératives et de la société civile pour la défense du droit à l´alimentation comme l´un des droits fondamentaux indispensable à la vie humaine. Selon le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le droit à l'alimentation est « *le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne* »

Jusqu'au 18 mars 2020, Haïti était parmi les heureux élus de la région (Amérique Latine et la Caraïbes) à être épargnés par le nouveau coronavirus. Mais la nouvelle terrorisante est arrivée le 19 mars 2020 où le 1er cas de COVID-19 a été recensé sur le territoire d´Haïti, un pays qui représente un point d´horizon aux catastrophes naturelles ou humaines. Suite à ce cas de COVID-19, dans le souci d´éviter la propagation de la maladie, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a écrit un plan de préparation et de réponse à la COVID-19.

La faiblesse des moyens économiques, les tragédies de «pays locks» de 2018 et 2019, les conditions de vie en Haïti déjà très précaires avec plus de 3.67 millions d'habitants en insécurité alimentaire, ont constitué en partie le tableau représentatif de la situation avant l´infiltration de la COVID-19 sur le territoire d´Haiti.

En se basant sur la vulnérabilité du système de santé haïtien et de la précarité socio-alimentaire chronique du pays, plusieurs organisations internationales et locales ainsi que des scientifiques nationaux ont fait des pronostics désastreux sur les impacts négatifs que pourraient avoir la pandémie de COVID-19 sur Haïti.

Cependant, à l'encontre de toute prévision, l´impact de la COVID-19 reste modéré. Jusqu´à date sont recensés 9 142 cas confirmés et 232 morts du 19 mars au 8 novembre 2020. Bien que le nombre de cas confirmés et de morts soient en dessous de tout pronostic, la pandémie de la COVID-19 a toutefois renforcé l'insécurité alimentaire au sein des ménages haïtiens, avec notamment 4.1 millions de personnes estimées en insécurité alimentaire aiguë durant la période de mars à juin 2020.

Avant l´arrivée de la COVID-19, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) ont présenté le prix du panier alimentaire comprenant les six produits alimentaires les plus consommés au sein des ménages haïtiens, les plus vulnérables en particulier. Ces deux (2) institutions ont enregistré une augmentation de 1.8 % du prix de ces produits alimentaires sur une période de un (1) mois et de 17.1 % sur la période allant de Avril 2018 à Avril 2019, soit au cours des pays lock. Durant la COVID-19, plus particulièrement au cours de la période allant

du 19 mai 2019 au 19 mai 2020, les prix ont augmenté de 2.5% sur une période de un (1) mois et de 23.3% sur un an. Cette augmentation des prix des produits témoignent de l'amplification considérable de l´insécurité alimentaire avant et durant la pandémie de COVID-19 en Haiti.

I. INTRODUCTION

1.1. Problématique

A partir du 31 décembre 2019, des cas de pneumonie virale et de maladie respitoire d'origine inconnue étaient détectés en Chine de manière isolée. Les manifestations de cette maladie sont attribuées, le 5 janvier 2020, au nouveau coronavirus. Deux mois plus tard, soit le 11 mars 2020, l´Organisation[1] Mondiale de la Santé a déclaré comme « pandémie » cette infection virale respiratoire de COVID-19. En la date du 16 novembre 2020, la pandémie avait déjà tué plus de 1 319 267 personnes dans le monde et a aggravé la crise alimentaire des pays en situation de crise prolongée et d´insécurité alimentaire chronique notamment, la République d´Haïti.

Jusqu'au 18 mars 2020[2], Haïti était parmi les heureux élus de la région à être épargné par le nouveau coronavirus. Le 19 mars 2020, le virus était pour la première fois recensé sur le territoire haïtien. Ce n'est qu'après son infiltration que le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) ait écrit un plan de préparation et de réponse à la COVID-19 dans le souci de limiter la propagation de cette pandémie sur le terriotire.

Bien que les Organisations Internationales et locales ainsi que des scientifiques nationaux[3] aient fait des pronostics alarmants sur les impacts que pourraient avoir la pandémie de COVID-19 sur la population haïtienne - en raison de la vulnérabilité du système de santé d´Haïti ainsi que la précarité socio alimentaire de ce pays - l´impact de la COVID-19[4] reste modéré jusqu´à date; 9142 cas ont été confirmés et 232 morts enregistrés pour la période allant du 19 mars 2020 au 8 novembre 2020.

Par ailleurs, la COVID-19 a amplifié la crise alimentaire en Haïti. Avant la crise sanitaire de la COVID-19, plus particulièrement de janvier 2019 à décembre 2019, l'économie haïtienne était en extrême défaillance : la monnaie d'Haiti (la gourde) a dévalué et est passée de 78.28 HTG pour 1 USD à 91.86 HTG pour 1 USD[5] La crise socio-politique incessante pendant 2 ans successifs et les mauvaises performances agricoles de l'exercice

---

[1] Flambée de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Disponible en : https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019?gclid=Cj0KCQiAwMP9BRCzARIsAPWTJ_ERgw0ib4bGn7hRPv71WSivycvboLAD0InWvXOCFLkI_5ERj-Y4GQ4aAogkEALw_wcB.

[2] Haïti face au coronavirus: prévenir la catastrophe et préparer un monde plus juste. Disponible en : https://www.solidarite-laique.org/je-milite/haiti-face-au-coronavirus-prevenir-la-catastrophe-et-preparer-un-monde-plus-juste/.

[3] Article presse Haitilibre: Haïti - Politique : Création d'une cellule scientifique de gestion de la crise du Covid-19. Disponible en : https://www.haitilibre.com/article-30384-haiti-politique-creation-d-une-cellule-scientifique-de-gestion-du-crise-du-Covid-19.html.

[4] Ministere de la Sante Publique et de la Population (MSPP) direction d'epidemiologie, des laboratoires et de la recherche (delr). Disponible en https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Sitrep%20COVID-19_08-11-2020.pdf.

[5] Taux de change (Gdes / $ É.U.) Disponible en: https://www.brh.ht/wp-content/uploads/tauxdechange_chrono.pdf.

fiscal 2019-2020[6], ont provoqué un recul annuel de 6.6 %, légèrement moins prononcé que celui du deuxième trimestre où il atteignait 6.9 %. Le secteur agricole continue à pâtir des effets néfastes du «pays lock» et de la COVID-19 sur la performance des agriculteur-rice-e-s. De telles conséquences sur le secteur agricole ont des répercussions significativement négatives sur la sécurité alimentaire des ménages haïtiens, des plus vulnérables en particulier.

49.3%[7] de la population haïtienne n'arrivent pas à se nourrir ne serait-ce qu'une fois par jour. Une grande partie de la population vit de leurs petites activités personnelles journalières du secteur informel. De ce fait, la fermeture des marchés durant la période de confinement, obligeant les commerçant-e-s à rester chez eux, a rendu impossible le transport des marchandises vers les villes. La disponibilité des aliments étant réduite, ce secteur d'activité s'est retrouvé en grande difficulté alimentaire et économique avec la période de confinement contraint par la COVID-19.

Outre ces conséquences directes liées au confinement, Haïti se trouvait déjà dans une situation de crise extrême découlant de la crise économique, la situation socio-politique chronique destabilisant, les catastrophes naturelles[8]régulières, l'épidémie de choléra et les déplacement forcés[9] dans les comps après le tremblement de terre de 2010, la faiblesse des infrastrutures limitant l´accès à un ensemble de services de base. Autant de troubles qui ont considérablement amplifié la vulnérabilité chronique de la population haïtienne. La pandémie de la COVID-19 s'est ajouté à la balance en aggravant davantage la situation alimentaire des ménages haïtiens, avec notamment 4.1 millions[10] de personnes estimées en insécurité alimentaire aiguë durant la période de mars à juin 2020.

En revanche, cette situation pendant cette pandémie est beaucoup plus grave pour les gens qui dépendent du transfert d'argent de la diaspora: la fermeture de certaines maisons de transfert, la dépréciation de la gourde ont exacerbé l'insécurité alimentaire au sein des ménages. Entre temps, les activités scolaires ont repris, une grande partie de la population qui exercent leur métier de professeurs[11](plus de 70 000) ne sont pas en mesure de soutenir leur famille parce qu'ils n'ont pas reçu leur salaire.

---

[6] Indicateur conjoncturel d'activite economique troisieme trimestre 2019-2020. Disponibel en: file:///C:/Users/USER/Downloads/BULLETIN_3ETRIMESTRE2020_ICAEVERFNLE_8X11_11-08-20.pdf

[7] La famine risque de frapper 4.6 millions d'Haïtiens en 2020 (ONU) disponible en: https://www.loophaiti.com/content/onu-la-famine-risque-de-frapper-46-millions-dhaitiens-en-mars-2020

[8] Evaluation rapide des dommages et des pertes occasionnés par l'ouragan Matthew et éléments de réflexion pour le relèvement et la reconstruction. Disponible en: https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/evaluation_rapid_des_impacts_de_matthew_version_preliminaire.pdf

[9] Haiti — Rapport De Déplacement — Séisme 33 (Janvier 2019). Disponible en : https://displacement.iom.int/reports/haiti-%E2%80%94-rapport-de-d%C3%A9placement-%E2%80%94-s%C3%A9isme-33-janvier-2019

[10] Bulletin: Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire p.5. Disponible en: http://www.cnsahaiti.org/Web/Food_Basket/Mars2020/Foodbasket%20Mars%20%202020%20%20FINAL.pdf.

[11] L'année scolaire 2019-2020 : un véritable calvaire pour les enseignants du secteur non public du système éducatif haïtien.Disponible en : https://rezonodwes.com/2020/07/21/lannee-scolaire-2019-2020-un-veritable-calvaire-pour-les-enseignants-du-secteur-non-public-du-systeme-educatif-haitien/

En effet, la pandémie de COVID-19 donne l'opportunité pour une réflexion profonde en faveur des travaux des Organisations Internationales de droits humains, des associations locales, des groupements organisés, des coopératives ainsi que de la société civile dans leurs luttes et campagnes pour la défense du droit à l´alimentation et de tous les autres droits connexes à ce droit indispensables à la vie humaine.

Ce document présente la situation générale d'Haïti avant la pandémie de la COVID-19, les impacts de cette pandémie sur les différentes zones de pays en passant par le droit à l'alimentation (nourriture et eau), le droit à la santé et le droit à la protection sociale.

1.2. Limites du diagnostic

L´insécurité alimentaire des ménages haïtiens est l´un des problèmes de l´environnement social à impact très complexe. Cette complexité traduit un ensemble de contraintes qui réduisent considérablement les marges de manœuvre pour la prise de décisions pouvant améliorer la situation. L'inexistence de certaines infrastructures de base dans les zones rurales et urbaines vulnérables ont limité l'accès à certaines zones, d'où la difficulté de collecter toutes les informations pertinentes pour une analyse approfondie des effets de ce grand problème social qui est l'insécurité alimentaire.

En effet, avant la pandémie de COVID-19, la conjoncture sociopolitique interne du pays dans certaines zones périurbaines de la Métropole, notamment la ville de Port-au-Prince (Cité Soleil, Martisant, Village de Dieu, Solino et Saviens pour le département de l'Artibonite, ainsi que les différentes communes dans les autres départements comme les Cayes, Centre et le Shada dans le Nord) a toujours été instable ; ces zones sont considérées à environnement fragile en raison de l'insécurité sociale décrivant une absence totale de l'Etat haïtien. Tous ces indicateurs démontrent l'étendue des difficultés de réaliser un diagnostic durant la pandémie de COVID-19.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'HAÏTI

La République d´Haïti a une superficie d´environ 27 750 km^2, occupe une dimension de 36% de la superficie totale de l´île d´Hispaniola. Elle situé entre 18° à 20°6 de latitude Nord et 71°20' et 74° 30'^{o} de longitude Ouest. C´est un pays tropical avec deux grandes saisons pluvieuses s'étendant globalement d'avril à juin et d'octobre à novembre. Le pays subit régulièrement des précipitations importantes et des ouragans qui aggravent les conditions de vie déjà précaires des haïtiens et plus particulièrement le système alimentaire. Puis, plus de 50.0% de son territoire est constitué de pentes supérieures à 40.0% et moins de 30.0% ont entre 0 à 10% de dénivellation. Haïti est bornée à l´Ouest par Cuba (90) et par la Jamaïque (190 mn) et à l´Est par la République Dominicaine avec 386 km de frontière terrestre entre les 2 pays. En ce qui concerne le relief, il est dominé par les montagnes qui couvrent environ trois quart ($^{3/}_{4)}$ de la superficie du pays.

Elle est divisée administrativement; la République d'Haïti est subdivisée en dix (10) départements, quarante et un (41) arrondissements, cent quarante-six (146) communes, cinq cent soixante-onze (571) sections communales (IHSI, 2015). Selon la dernière estimation de l'IHSI, Haïti compte une population de 10 911 819 habitants dont 50.43% de femmes et 49.56% d'hommes (IHSI, 2018). Le pays a la plus forte densité de population dans la région (soit 379 personnes au km^2). Le taux de croissance annuelle de la population est de 1.3%. La population est essentiellement rurale (48.1%). Les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 56% de la population totale. Le PIB[12] par habitant d´Haïti en 2019 a été de 790 USD/habitant, elle est classée parmi les pays les plus pauvres dans le monde. Dans le rapport de l´Indice de Développement Humain (IDH)[13], elle est situé à la 169ème position avec une indice de 0.503 sur une totale de 189 pays donc ce qui la place dans la catégorie de développement humain le plus le faible dans le monde.

III. MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Nous avons adopté une méthodologie participative: une politique de coopération avec des organisations sœurs, associations locales ainsi que des membres représentants des sections communales [Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC) et Assemblée de la Section Communale (ASEC)] dans le souci de trouver sur le terrain des informations pertinentes à la compréhension de l´évolution de la crise alimentaire durant la pandémie de COVID-19. Nous avons également consulté des documents officiels et institutionnels afin d´analyser les différents paramètres fondamentaux existant à l´égard du droit à l´alimentation au sein de la société haïtienne.

Quatre (4) étapes principales ont mené à la rédaction de ce document: une phase de planification, une phase de partages d'expériences, une phase de discussion et une phase de répartition de taches.

3.1. Planification

Il s'agit d'une phase de planification et de stratégies pour la mise en œuvre des actions. Dans cette perspective, nous avons réalisé une rencontre avec les membres du groupe FIAN-Haïti sur l'application « Zoom Meetings » où nous avons discuté les principales étapes que nous aurons à développer dans le diagnostic de sécurité alimentaire durant le COVID-19, notamment,le ciblage et la sélection des organisations sœurs avec lesquelles nous allons élaborer le diagnostic dans l´intention de trouver de certaines informations sur la sécurité alimentaire dans le milieu d'où elles sont affectées.

[12] La Banque mondiale en Haïti «Haïti Présentation» Dernière mise à jour: 11 mai 2020.
[13] Présentation Rapport sur le développement humain 2019 (PNUD)

3.2. Partage d'expériences

Cette phase stratégique consistait en la mise en œuvre des actions planifiées pour la réalisation du diagnostic sur la crise d´insécurité alimentaire durant la COVID-19. Nous avons réalisé une collecte d'informations en ligne par le biais des organisations sœurs préalablement sélectionnées afin de recueillir leurs expériences pertinentes à travers les 10 départements du pays témoignant dela réalité de leur milieu correspondant durant la pandémie de COVID-19.

3.3. Discussion avec les représentant-e-s des sections communales

Des appels téléphoniques ont été réalisés entre les représentant-e-s sélectionnés afin de pouvoir informer et de discuter sur la réalité de sécurité alimentaire dans les zones affectées en Haïti. Ces représentant-e-s ont été choisis aur la base de leur zone d´intervention, du type d'activités qu'ils réalisent sur le territoire haïtien ainsi que du type d'actions spécifiques réalisées avant et pendant la pandémie de COVID-19.

3.4. Répartition des tâches

Une réunion en ligne a été réalisée avec tous les participant-e-s notamment les représentant-e-s de; Coopérative des Planteurs de Café de l'Arrondissement de Belle-Anse (COOPCAB) dans le département du Sud´Est d´Haiti qui regroupe cinp mille (5000) producteur-rice-s soit 40% (2000) sont des femmes et et 60% (3000) sont des hommes à travers ces dix (10) coopératives; CMIA, CAMDEC, SOCOPEN, SOCAPCOL, CAPP, SOCAD, COOPUT, COOPDET, CPMPC et CATSOG. Ensuite, l´Association des Jeunes Nordistes pour une Nouvelle Alternative de developpement (AJENONADE) et Jeunes Visionnaires de Bory, Bas-limbe (JEVIBB) afin de discuter sur les différents problèmes de la sécurité alimentaire en Haïti durant la COVID-19. Dans cette rencontre, nous avons défini les principaux indicateurs fondamentaux du diagnostic à savoir les thèmes des différents chapitres qui seront analysés afin d´évaluer les principaux impacts causés par la pandémie de COVID-19 sur la sécurité alimentaire en Haïti.

Les thématiques choisis sont les suivants:

i) Diagnostic de sécurité alimentaire durant la COVID-19;
ii) Vulnérabilité du système sanitaire d´Haïti;
iii) Risques de la souveraineté alimentaire en Haïti;
iv) Impact de la COVID-19 sur les femmes du mileu rural et les madans sara;
v) Impact des entreprises sur le droit à l´alimentation durant la pandémie
vi) Éco-destruction et changement climatique

IV. DIAGNOSTIC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN HAÏTI

4.1. Situation générale de l'insécurité alimentaire

Selon la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA)[14] , la croissance de l´insécurité alimentaire d´une population pourrait être calculée par l´ensemble des variables fondamentales telles que la production agricole, l'accès aux revenus, l'accès aux services de base, l'état des infrastructures routières, de l'environnement et la situation nutritionnelle étatique et des institutions privées. En 2008, Haïti a enregistré 3 millions de 9 646 580 habitants qui se trouvaient dans l´insécurité alimentaire. Les départements de l'Artibonite, Nord-Ouest, Sud-Est, Grand 'Anse et des Nippes qui ont été déjà dans une situation d´insécurité alimentaire suite au passage de l'ouragan Hanna en 2008 ont vu leur situation s'empirer. Deux ans plus tard, le pays a connu la tragédie du tremblement de terre de 2010 après lequel plus de 3.6 millions de personnes étaient en situation d´insécurité alimentaire; l´unique moyen de subsistance était l'aide d'urgence aux zones affectées par le séisme. Les aides humanitaires ont occasionné une diminution du taux de l'insécurité alimentaire de 52% à 39% entre février 2010 et juin 2010[15].

Les résultats de l'Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire (ENSA[16]) en 2011 ont montré que, après un an et demi du tremblement de terre, certaines zones non directement affectées par le séisme ont présenté une prévalence de l'insécurité alimentaire aigue par rapport à celle qui a été prévalue dans les zones affectées. Cette différence nous permet de comprendre qu'il y avait une mauvaise distribution de l'aide humanitaire. Les zones directement affectées par le séisme étant favorisées, cela a eu une incidence sur les différentes zones non directement affectées par le séisme. En effet, les résultats de l'ENSA[17] ont effectivement montré que la prévalence de l'insécurité alimentaire reste et demeure très élevée touchant près de 45% de la population haïtienne. De ces derniers, environ 850 000 personnes, soit 8% de la population sont en situation d'insécurité alimentaire élevée.

Par ailleurs, 37% des ménages restants (soit environ 3.85 millions de personnes) se trouvent en situation d'insécurité alimentaire modérée (ENSA, 2012). Le département de l'Artibonite regroupe 60.6% de ménages en insécurité alimentaire, 57.7% pour le Nord-Ouest, 51.4% pour le Sud-Est, 45.8% pour le Sud et 43.9% pour le départment du centre. Cette crise alimentaire est aggravée[18] par les crises sociopolitiques de ces dernières

[14] «ACTUALISATION DU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ».Disponible en : http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/VERSION_PNSAN_12_Mars_2010.pdf

[15] Etude sur les causes de l'insécurité alimentaire.Disponible en : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/etude_acted-cnsa_haiti_2013_-_causes_de_linsecurite_alimentaire.pdf

[16]Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire (ENSA). Disponible en : http://www.cnsahaiti.org/Web/Etudes/Rapport%20final%20enquete%20nationale%28ENSA%29.pdf

[17] Ibid

[18] Indice des prix à la consommation en Avril, 2019. Disponible en : file:///C:/Users/USER/Downloads/avril_2019%20(3).pdf

années qui, à plusieurs reprises, ont paralysé les activités économiques à travers le territoire national.

A la fin de l'année 2018, plus spécifiquement en décembre, les résultats de l'exercice IPC montraient que 2.6 millions de personnes en milieu rural étaient en situation très difficile sur le plan d´insécurité alimentaire. Parmi ces 2.6 millions de personnes en situation d´insécurité alimentaire, 2 054 000 personnes étaient en « crise » (IPC 3) et 571 000 en phase « d'urgence » (IPC 4).

Il faut noter que cet IPC n'incluait pas les populations urbaines qui représentent au moins 3.67 millions d'habitants, soit un tiers de la population, lesquels ont été également affectés par la dégradation générale du contexte socio-économique durant cette même période de la crise sociopolitique. De plus, selon une enquête nationale réalisée par ENUSAN (2019)[19], plus de la moitié des ménages, soit 54.2%, est rapporté avoir souffert de la faim au cours du mois précédent cette enquête réalisée à la fin de 2019. 42,1% des 54.2% ontindiqué une faim modérée, 3,6% une faim sévère et 8,6% une faim très sévère (Voir Graphique 1).

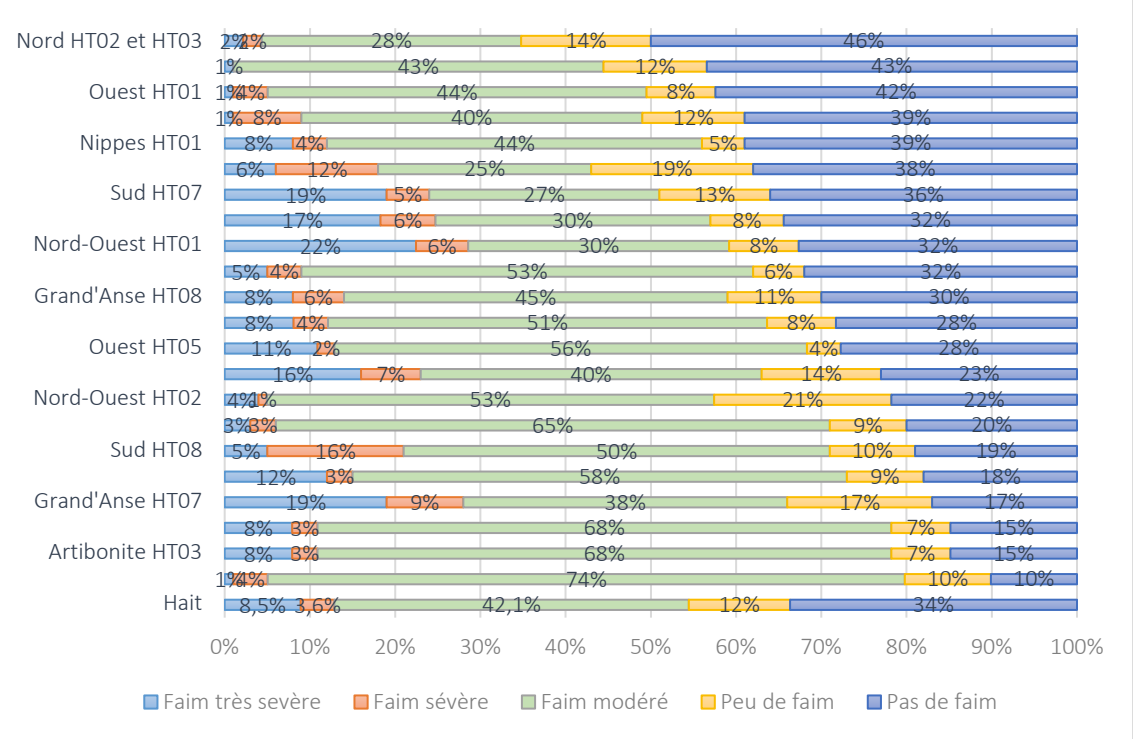

Graphique 1: Echelle de la faim dans les onze (11) départements d'Haïti selon la ZME 2019
Source : ENUSAN, 2019

[19] Enquête Nationale d'Urgence sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENUSAN,2019). Disponible en : http://www.cnsahaiti.org/Web/Etudes/2019/ENUSAN%202019_CNSA_Rapport%20final.pdf

4.2. Santé nutritionnelle

Les trois (3) formes de malnutrition existantes sont présentes en Haïti: la carence en micronutriments, le surpoids et l'obésité. En effet, selon le résultat de l'Enquête nationale d'urgence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENUSAN)[20], réalisée en 2019 par la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) au niveau national, 7% des enfants de 6 ans à 59 mois souffrent de malnutrition aiguë globale, dont 5% sous forme de malnutrition aiguë sévère.

Parmi les enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère, 98% des garçons et des filles ont développé un œdème, qui est l'un des signes de la maladie de Kwashiorkor. Le département de l'Ouest est le plus touché avec un taux de 11% de malnutrition aiguë globale, dépassant le seuil sévère (10% -14.9%). Les taux les plus inquiétants se retrouvent notamment dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, en particulier les communes de Cité Soleil et Carrefour qui affichent des taux de malnutrition aiguë globale dépassant le seuil critique (15% - 29.9%).

Et plus récemment, avant l'infiltration de la pandémie COVID-19, le 4 février 2020, 6%[21] était le taux de malnutrition aiguë globale révélé par l'Enquête Nutritionnelle SMART, alors qu'en 2016-2017 il était de 4%[22] selon l'Enquête sur Mortalité, morbidité et utilisation des services (EMMUS-VI). Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), a présenté les premiers résultats le 30 janvier 2020 concernant l'évolution de la malnutrition, et a révélé que la malnutrition aiguë sévère est de 2.1%, dépassant légèrement le seuil d'urgence de 2% fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), contre 0.8% pour EMMUS-VI[23] 2016-2017 la malnutrition chronique est de 22.7%, légèrement supérieure à 22% pour les jeunes et les adultes de 15 à 49 ans, ensuite la proportion des femmes qui présentent un surpoids ou qui sont obèses a augmenté, passant de 21 % en 2005-2006 à 32 % en 2016-2017 et 18% des hommes de 35 a 64 ans présentent un surpoids ou sont obèses.

4.3. La multiplication des gangs armés

Ces 2 dernières années, les gangs ne cessent de se multiplier. Les bandits armés qui règnent dans ce pays ont le plein pouvoir de circuler librement à l'intérieur de nombreux quartiers de la capitale d´Haïti. Regroupés en réseau, ils imposent leurs lois partout en toute impunité commettant leurs forfaits sans se faire appréhender par la police. Ils provoquent des déplacements de marchandes dans les marchés publics. A noter que les

[20] Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENUSAN 2019).
[21] Les taux de malnutrition sont en hausse en Haïti – Résultats préliminaires SMART. Disponible en : https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/les-taux-de-malnutrition-sont-en-hausse-en-ha%C3%AFti-r%C3%A9sultats-pr%C3%A9liminaires
[22] Ibis
[23] Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI) 2016-2017.Disponible en : https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR249/SR249.pdf

marchés publics regroupent beaucoup d´individus qui dépendent directement de cette activité économique dont 55%[24] de femmes rurales et urbaines.

Les marchés publics, lieux fréquentés régulièrement par la majeure partie de la population, n'ont pas un système sécuritaire. Les commerçant-e-s, majoritairement femmes, sont toujours très vulnérables en présence des gangs armés qui circulent autour dans les marchés durant même la pandémie de COVID-19. Ils sont souvent agressés par des bandits : les cas d'appropriation de marchandises, d'incendie, d'agression, les cas de violation sexuelle[25] sur les femmes commerçantes sont courantes dans ce milieu. Les marchandises[26] stockées dans les dépôts des marchés ne sont nullement protégées de ces bandits qui peuvent décider d'y mettre le feu à n'importe quel moment, même en plein jour. Tous ces actes de violences ne sont pas réprimés par les autorités de l'Etat, ce qui laisse le champ libre aux bandits armés d'œuvrer à l'encontre du respect des droits humains.

4.4. Augmentation du prix des produits alimentaires

Avant l´arrivée de la COVID-19, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)[27] ont présenté le prix du panier alimentaire qui comprend les six produits alimentaires les plus consommés au sein des ménages haïtiens, les plus vulnérables en particulier. Ils ont enregistré une augmentation de 1.8% sur un mois et de 17.1 % sur un an, d'avril 2018 à avril 2019. Et, la valeur en dollars américains du salaire minimum a diminué de 15%. Pour la période allant du 19 mai 2019 à 19 mai 2020 durant la pandémie de COVID-19, ils ont engistré une augmentation de 2.5% ou d´une croissance de +1.8% sur un mois et de 23.3% sur un an d´une croissance de +6.2% (Voir tableau, 1). Cette situation est pire dans plusieurs départements comme le Nord-Ouest, le Nord-Est, l'Ouest, la Grand-Anse, le Sud et le Sud- Est qui ont connu un déficit pluviométrique qui a eu un impact considérable sur les récoltes de la campagne de printemps (la campagne de printemps représente environ 60% de la production annuelle nationale).

La CNSA souligne que les 6 principaux produits qui se trouvent dans le panier (à savoir riz, farine de blé, maïs, haricots, sucre et huile végétale) représentent 1870 kilocalories consommées par personne et par jour. L'analyse du panier permet de suivre l'accès des ménages au panier de base dans le temps et dans l'espace. Ce panier reflète surtout la consommation alimentaire des ménages haïtiens à plus faible revenu. (CNSA, 2019).

---

[24] Faits et chiffres clés sur la situation des femmes en Haïti, Novembre 2017 https://haiti.unfpa.org/fr/news/faits-et-chiffres-cl%C3%A9s-sur-la-situation-des-femmes-en-ha%C3%AFti-novembre-2017

[25] Ibid

[26] Aticle presse : Haïti: incendie du marché historique de Port-au-Prince.Disponible en : https://www.lapresse.ca/international/caraibes/201802/13/01-5153756-haiti-incendie-du-marche-historique-de-port-au-prince.php

[27] Indice des prix a la consommation par région géographique Avril 2018 à Avril 2019.Disponible en : http://www.rgph-haiti.ht/rgph18/wp-content/uploads/2020/05/avril_2019.pdf

Tableau 1 : Indice des prix à la consommation par région, de mai 2019 à mai 2020

Région	Composition/Région	Mai 19	Mars 20	Avril 20	Mai 20	Variation % mois	/ an
Aire Métropolitaine	Port-au-Prince, Delmas, Pétion-Ville, Carrefour et Croix des Bouquets	119.1	140.6	143.3	146.9	2.5	23.3
Reste Ouest	Sud-Est et de l'Ouest	119.2	140.5	143.2	146.8	2.5	23.2
Nord	Nord, Nord-Est et du Nord-Ouest	119.8	141.6	144.6	147.5	2.0	23.1
Sud	Sud, Grande-Anse et des Nippes	119.7	142.2	145.2	147.9	1.9	23.6
Transversale	Centre et de l'Artibonite	119.8	141.6	144.5	147.7	2.2	23.3

Source : (IHSI, 2020)

En Janvier[28] 2020, le coût nominal moyen du panier alimentaire se situait autour de 1922 HTG par personne (9 610 pour une famille de 5 personnes) contre 1 425 HTG en Janvier 2019 et 1 982 HTG en décembre 2019, soit une hausse de 34% par annéee et une baisse de 3% par mois (Voir graphique 2). Cette situation de croissance du prix du panier alimentaire des ménages haïtiens traduit l'incapacité économique de répondre au besoin alimentaire des ménages les plus vulnérables. Par ailleurs, pour la CNSA 2020[29], la précarité déjà existante au sein des ménages haïtiens avant la pandémie de COVID-19 a été très préoccupante et la paralysie des activités socio-économiques liée à la pandémie de COVID-19 ne saurait que l'aggraver.

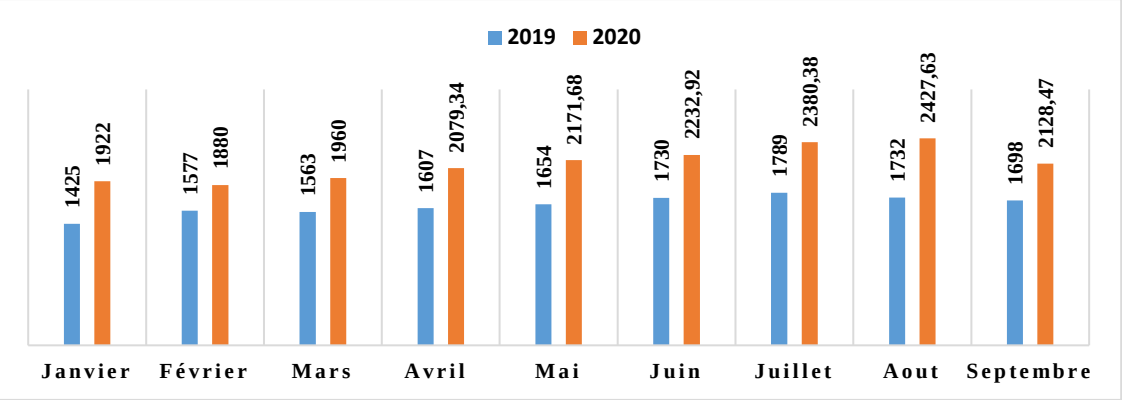

Graphique 2 : Évolution du coût nominal du panier pour un individu en gourde de Janvier 2019 à septembre 2020.
Source : CNSA, 2020

Au niveau de certains départements, nous avons déjà constaté une hausse de valeur du panier alimentaire sur le marché dans les principales villes plus particulièrement à Port-de-Paix (département du Nord-Ouest d'Haïti), Jérémie (Grande Anse), une partie du Sud-

[28] Bulletin : Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire. Disponible en : http://www.cnsahaiti.org/Web/Food_Basket/Sept_2020/Foodbasket%20Septembre%20%202020_%20Final.pdf
[29] Ibid

Ouest d'Haïti, Les Cayes (Sud), Jacmel (Sud-Est), Ouanaminthe (Nord-Est) et Port-au-Prince (Ouest) (CNSA, 2020). La hausse des prix des produits alimentaires[30] comme le riz, l´un des produits beaucoup plus vendus sur le marché haïtien, varie d'une ville à l'autre par exemple : 55 % sur les marchés de Jérémie, 54% aux Cayes, 45% aux Gonaïves (Artibonite) et 35% dans la ville de Port-de- Paix. Le prix du haricot a connu une hausse de 66% sur les marchés publics des Cayes, de 58% à la Croix-des-Bossales (Port-au-Prince, Ouest), de 54% à Hinche (Plateau central) et de 51% aux Gonaïves (CNSA, 2020).

4.5. Dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain

L´accélération[31] de la crise sociopolitique à partir du mois de décembre 2018 jusqu´au mois d´août 2019 et la venue de la pandémie de COVID-19 ont des répercussions négatives directes sur la dépréciation de la gourde haïtienne à l´égard du dollar américain. De plus, le pays ne produit pas suffisamment d'aliments afin de répondre aux besoins alimentaires de son peuple. Comme conséquence de cette dévaluation, beaucoup de gens ont vu leur pouvoir d´achat diminué. De 78.29 HTG pour 1 USD en janvier 2019 à 93.18 HTG pour 1 USD en août 2019, ce qui représente une dévaluation de la monnaie locale de plus de 19% et de 36% sur un an. (Voir graphique 2). Cette dévaluation a continué sa croissance durant l´année 2020 d´une manière exponentielle en janvier 2020 pour 92.18 HTG pour 1 USD et 120.25 HTG en août; une croissance qui représente une dévaluation de plus 20% et 40% sur un an (Voir graphique 2). Cette situation explique le niveau de précarité des ménages haïtiens sur le plan de sécurité alimentaire.

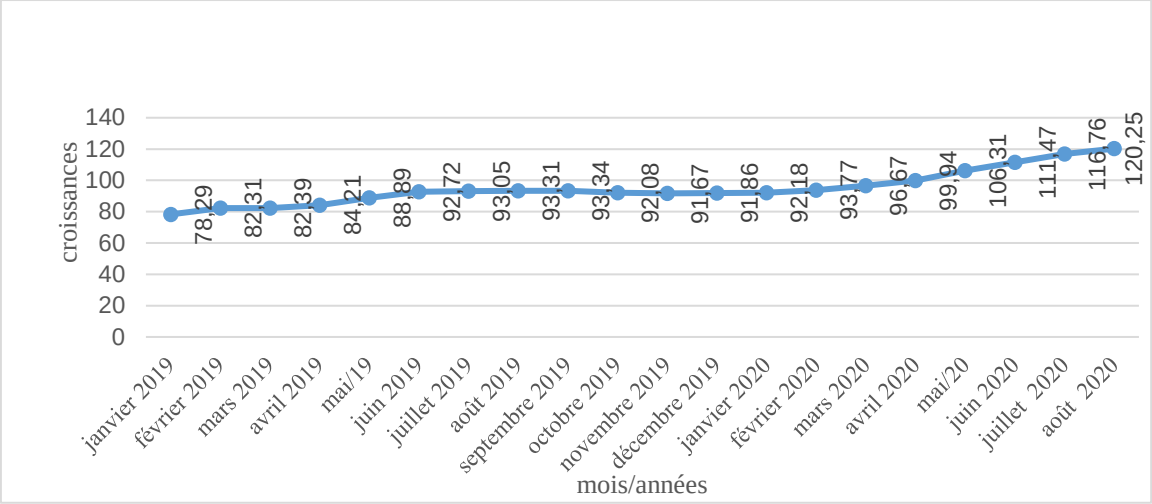

Graphique 3 : Dépréciation de la gourde par rapport au dollar américain
Source : BRH, 2020

[30] Ibid
[31] TAUX DE REFERENCE CALCULE A L'ACHAT. Disponible en : https://www.brh.ht/wp-content/uploads/1920.pdf

4.6. Luttes contre l´insécurité alimentaire

4.6.1. Mouvement populaire : Stratégie de la masse populaire

La « manifestation », est un mouvement de mobilisation et revendication sociale très courante en Haïti. Le peuple haïtien l'utilise fréquemment pour faire passer leurs frustrations auprès des autorités étatiques. Souvent violente, elle se présente comme l'unique instrument de revendication capable d'influencer les prises de décision du gouvernement haïtien. Bien que toujours amorcé par le peuple, ce mouvement finit toutefois par être influencé par des élites économiques et des hommes politiques du pays au profit de leur propre intérêt sans aucune vision réelle pour le peuple. Ces revendications contournées en faveur des élites et hommes politiques ont pour conséquence l'amplification de la misère des masses paysannes (coopératives des petit·e·s producteur·rice·s, des associations des travailleur·euse·s).

4.6.2. Campagnes de sensibilisation

Plusieurs organisations de droits humains, des associations, des coopératives, des associations des femmes, des universitaires ainsi que la société civile du pays ont exprimé leur mécontentement en ce qui concerne la non application d'une politique agricole en Haïti pour garantir le droit à l´alimention et à la nutrition adéquate de la population haitienne. Leur requête auprès des autorités est le respect des règlements internes et internationaux dont le respect du droit à l'alimentation afin de créer des meilleures conditions de vie pour les petit-e-s exploitant-e-s agricoles. Leurs revendications sont exprimées par des « campagnes de sensibilisation ».

4.6.3. Les mouvements « Peyi lòk »

Au début du mois de juin 2018, Haïti a traversé une crise sociopolitique la plus grave de toute l´histoire de ce pays. En effet, cette crise a son origine d'une demande de compte rendu de l'utilisation du fonds Petrocaribe.

Le Petrocaribe est le nom du programme lancé en 2006 par l'ancien président vénézuélien Hugo Chavez qui a permis à plusieurs pays de l'Amérique latine et des Caraïbes d'acquérir des produits pétroliers à un coût avantageux et de payer leurs factures sur 25 ans à un taux d'intérêt de 1%. En Haïti, ce fonds devrait financer des projets sociaux et plus spécifiquement renforcer la production agricole dans les milieux ruraux afin de répondre aux obligations alimentaires dans le pays et de garantir une activité socioéconomique durable. Du coup, ce fonds pourrait réduire le déplacement massif de la population rurale et urbaine vers les autres villes et lutter contre la migration internationale.

Par contre, aucune activité n'a été entamée pour le renforcement de la production locale. Au contraire, nous avons assisté à la multiplication des entreprises transnationales sur le marché sans aucune alternative pour les plus vulnérables sur le plan alimentaire. En ce sens, pour revendiquer ce qui leur est dû, les haïtiens ont réclamé et réclament encore un

compte rendu détaillé sur ce qui a été concerètement réalisé avec ce fonds Petrocaribe qui s'élève à 3,8 milliards de dollars.

Un rapport publié dans Le Nouvelliste[32] le 31 Mai 2019 par la Cour Supérieure Des Comptes Et Du Contentieux Administratif (CSCCA) a présenté des informations pertinentes sur la gestion de ce fonds. Selon ce dernier, ce fonds est considéré par tous comme une manne que le gouvernement aurait utilisée à son profit au détriment des plus vulnérables. Ce manquement à la bonne gestion de ce fonds a occasionné une mobilisation de la population à travers les rues pour réclamer de meilleures conditions de vie. Pendant cette période de crise, le pays entier a été bloqué, toutes les activités ont été paralysées, ce qui a donné lieu à la création et l'utilisation de cette expression nouvelle « Peyi Lòk »[33]. Considérant toutes ces turbulences sociales occasionnées par l'irresponsabilité du gouvernement, il convient clairement de parler de violations des droits économiques, sociaux et culturels sur toutes ses formes au sein de la société haïtienne. Cette violation du droit à l´alimentation entraine la migration que l'on considère comme un exutoire socio-économique de la population impuissante au phénomène de l'insécurité sociale chaotique et de dégradation de l'environnement physique.

[32] Article presse Le Nouvelliste :PetroCaribe: la Cour des comptes soumet le rapport final au Sénat.Disponible en : https://lenouvelliste.com/article/202539/petrocaribe-la-cour-des-comptes-soumet-le-rapport-final-au-senat

[33]HAÏTI - Comprendre la crise.Disponible en : http://www.dial-infos.org/alterinfos/spip.php?article8576

V. STRATÉGIES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN HAITI

5.1. Stratégie du gouvernement haïtien pour l´alimentation avant la COVID-19

Dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques pour répondre aux besoins des droits fondamentaux du peuple haïtien et plus spécifiquement du droit à l´alimentation, en 2017 à travers une politique surnommée « ***La Caravane du changement***[34] », le gouvernement visait à mobiliser les forces vives d'Haïti pour transformer les rapports sociaux historiques et aboutir à un développement endogène et durable du pays, de tirer les leçons des erreurs du passé et d'aborder l'avenir avec confiance.

La stratégie de la Caravane du changement a été orientée par le slogan « ensemble la terre, l'eau, le soleil, les femmes et les hommes » pour l'amélioration du bien-être collectif. La grande vision de la caravane du changement pour le secteur agricole a été orientée vers les domaines suivants: irrigation, drainage, routes agricoles, récupération des zones marécageuses et agriculture urbaine. (MARNDR, 2016-2017).

Aussi, elle avait une perspective sur la promotion de la protection sociale: Accès aux soins de santé primaire pour les familles, accès à une éducation de qualité (une école fondamentale par section communale est visée), alphabétisation de la population. Il a été prévu un accompagnement en termes de stratégie d'assistance sociale de la petite enfance, des personnes du troisième âge et des handicapés. Aussi, des ateliers mobiles de formation aux techniques professionnelles pour les jeunes des régions traversées par la caravane du changement étaient prévus (CASDA, 2017).

Les premières activités ont commencé avec les deux principales campagnes agricoles: la campagne d'hiver 2016 et celle de printemps 2017. Au cours de ces deux campagnes, des semences ont été mises à la disposition des producteur-rice-s sous forme de subventions à travers des coupons grâce auxquels ces derniers ont pu assurer certaines dépenses spécifiques comme la préparation de sol, l'acquisition d'intrants. En effet, environ 1260 tonnes de semences de différentes cultures et 19 millions de boutures de manioc et de patates ont été subventionnées dans le cadre de ces activités. La grande partie de ces semences a été distribuée dans les départements du Sud, des Nippes et de la Grand-Anse (MARNDR, 2018).

Les consultations venaient aussi de l'extérieur. La Coopération Suisse a grandement aidé les petit-e-s producteur-rice-s et les femmes productrices dans l´objectif de poursuivre l'amélioration de la sécurité alimentaire et le renforcement de la résilience écologique des systèmes de production d'igname (MARNDR, 2018).

[34] La caravane du changement transformer l'état pour transformer la sociéte. Disponible en:https://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/cadre_conceptuel_plans_d_action_departementaux_copie.pdf

Dans le département de l´Artibonite, au niveau de la commune de Saint Marc, les producteur-rice-s de Bocozelle de la 5ème section communale ont bénéficié de 4,2 milles[35] livres de semences d'oignons et d'autres semences maraichères comme poivron, poireau, tomate, aubergine pour le renforcement de la production des parcelles.

Japon, Maroc et Vénézuéla, à travers un Programme de Subvention des Fertilisants (PSF), ont fait don au gouvernement haïtien d'environ 8 400[36] tonnes métriques d'engrais chimiques qui ont été mises à la disposition des producteur-rice-s au niveau du pays, en particulier dans les zones de grande production comme l'Artibonite et le Sud.

Pour la filière rizicole, au niveau de la Vallée de l'Artibonite et la Plaine de Torbeck spécifiquement, la stratégie des paquets techniques a visé principalement les systèmes d'irrigation, la formation technique des producteur-rice-s, la distribution des semences de qualité, la préparation des sols ainsi qu'un accompagnement post-récolte avec et pour les producteur-rice-s à travers deux projets de développement financés entièrement par la coopération taïwanaise (MARNDR, 2018)

5.2. Actions d´urgence pour les plus vulnérables avant la COVID-19

En novembre 2019, plusieurs organisations humanitaires en Haïti ont exprimé leur préoccupation face à l'ampleur de la crise alimentaire témoignée par les résultats du Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC)[37] (CNSA[38] et MARNDR, 2019). Cette étude a confirmé que 35% de la population haïtienne a besoin d'une assistance alimentaire de toute urgence, soit 3.67 millions de personnes; telle valeur qui pourrait atteindre les 4.1 millions de personnes (soit 40% de la population haïtienne) de mars à juin 2020 si aucune mesure n'est prise immédiatement. Cette alerte de ces organisations a précédé de quelques mois l'enregistrement de manière officielle du premier cas de COVID-19 sur le territoire national le 18 mars 2020.

En raison de la situation de malnutrition et de la pandémie de COVID-19, la FAO[39] a lancé un projet d'anticipation pour protéger les moyens d'existence des plus vulnérables, avec le soutien du gouvernement du Royaume de Belgique, à travers des fonds pour des activités d'urgence et de relèvement. Ce programme d´urgence sur un filet de sécurité fondé sur des activités productives a été bénéficié par près de 1000 ménages vulnérables, environ 7 000 personnes (dont 60% de femmes cheffes de ménage) vivant dans les zones

[35] Rapport bilan annuel 2016-2017 MANRDR. Disponible en : https://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/manrdr_bilan_2016-2017-4.pdf

[36] Ibis

[37] Des ONGs alertent sur la détérioration de la sécurité alimentaire en Haïti – Plus de 3,5 millions de personnes ont besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle en urgence. Disponible en : https://reliefweb.int/report/haiti/des-ongs-alertent-sur-la-d-t-rioration-de-la-s-curit-alimentaire-en-ha-ti-plus-de-35

[38] Bulletin : Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire. Disponible en : http://www.cnsahaiti.org/Web/Food_Basket/FB2020/Foodbasket%20F%C3%A9vrier%20%202020%20%20final%20.pdf

[39] Haïti | la Belgique soutient les ménages vulnérables touchés par la Covid-19. Disponible en : http://www.fao.org/emergencies/la-fao-en-action/histoires/histoire-detail/fr/c/1297209/

urbaines et périurbaines dans le département du Nord-Est, dans les villes de Fort Liberté et de Ouanaminthe. Ces activités avaient entre autres pour objectif de faciliter l'accès à des semences maraîchères, des outils agricoles et un appui technique à la production et à la commercialisation de légumes durant la COVID-19.

5.3. Stratégies d'aide aux personnes pendant la COVID-19

5.3.1. Transferts monétaires

Sur le plan d´urgence alimentaire, un accompagnement de transferts [40] monétaires inconditionnels et non restrictifs de 96.1 USD équivalent à la valeur du panier alimentaire d'un mois d'un ménage de cinq personnes permettrait de répondre aux besoins de base en attendant la récolte issue des activités agricoles, estimée à 400 kg de légumes par bénéficiaire. De plus, la FAO complétera les efforts du gouvernement dans le cadre de la sensibilisation communautaire, en collaboration avec les radios communautaires rurales, afin de diffuser des messages fiables sur les mesures de prévention contre la propagation de la COVID-19. Ainsi, la participation à travers l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) durant la pandémie de la COVID-19, en plus de l'aide alimentaire d'urgence fournie à plus de 60 000 ménages[41] haïtiens, ont allégé les besoins alimentaires immédiats.

Par ailleurs, dans le cadre de l´état d´urgence, le gouvernement haïtien a développé une stratégie durant la pandémie de COVID-19 afin de répondre aux besoins des ménages les plus vulnérables au sein de la population haïtienne. Cette aide consistait en un transfert d´argent par le biais de la compagnie de télécommunication « Digicel ». Il a été identifié ce qui suit « Transfert de cash à 1.5 millions[42] de familles de 5 à 6 membres dans les zones rurales et un million dans les zones urbaines ». Selon la déclaration de certains membres de coopératives et des associations de bases, ce transfert d´argent a été orienté en grande partie vers des organisations de bases, coopératives, associations sociopolitiques rattachées avec le gouvernement; en ce sens, la majorité des personnes vulnérables n´ont pas pu bénéficier de cette subvention en raison de leur idéologie politique. Selon eux, cette stratégie de distribution s'apparente beaucoup plus à des propagandes et campagnes politiques qu'à des actions à caractère social bénéfique aux plus vulnérables.

5.3.2. Lavage des mains contre la propagation de la COVID-19

Dans le cadre de la prévention de la COVID-19, un ensemble de partenaires de l'USAID, comme le Programme alimentaire mondial (PAM), Catholic Relief Services (CRS) et

[40] Ibid

[41] L'USAID fournit une aide alimentaire et en espèces aux ménages haïtiens pendant Covid-19 . Disponible en : https://reliefweb.int/report/haiti/l-usaid-fournit-une-aide-alimentaire-et-en-esp-ces-aux-m-nages-ha-tiens-pendant-Covid

[42] Haïti - Covid-19 : Le Président Moïse annonce un train de mesures d'allègements économiques .Disponible en : https://www.haitilibre.com/article-30401-haiti-Covid-19-le-president-moise-annonce-un-train-de-mesures-d-allegements-economiques.html

World Vision, ont également participé dans la campagne du lavage des mains sur tous les sites de distribution alimentaire et font les distributions par petits groupes afin d´éviter la propagation de la COVID-19.

5.3.3. Distribution de kits alimentaires

Selon les pronostics, l'insécurité alimentaire devrait augmenter de manière significative dans le contexte de la COVID-19. Dans le souci de répondre au besoin de certains des ménages vulnérables, plusieurs campagnes de distribution des kits alimentaires ont été effectuées dans différents départements du pays, dans différentes zones touchées par l'insécurité alimentaire. En effet, à travers le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES)[43], 250 kits alimentaires ont été distribués dans les 20 zones de la zone métropolitaine. Cette action a été réalisée de porte-à-porte afin d´éviter tout déplacement de la population et limiter les risques de contamination à la COVID-19. Chaque bénéficiaire a reçu un kit alimentaire contenant 10 kilos de riz (environ quatre (4) marmites), deux (2) paquets de spaghetti, deux (2) boîtes de saumon et deux (2) sachets de pain.

Par ailleurs, durant la semaine du 6 au 12 avril 2020, le PAM[44] et ses partenaires ont distribué de leur côté 349 tonnes de nourriture à 4 869 ménages qui regroupent 24 345 personnes, notamment dans les départements de la Grand-Anse, des Nippes, de l'Ouest. Une réplication de distribution a été faite dans les départements de l'Ouest, de la Grand-Anse, de l'Artibonite, des Nippes et du Nord pour un total d'environ 10 000 ménages.

5.3.4. Distribution d'intrants agricoles

De plus, la FAO[45] et ses partenaires ont organisé également une distribution de semences et de plants pour 9 900 ménages vulnérables pour les semis/plantations du printemps 2020, en particulier dans les départements de la Grand-Anse, du Nord-Ouest, du Nord-Est et des Nippes. La FAO a acheté par ailleurs des semences de légumes, des médicaments vétérinaires et des chèvres pour aider 13 000 ménages vulnérables dans ces mêmes départements. Ainsi, 9 500 ménages, 60 % sont des femmes cheffes de famille, ont bénéficié de la production de légumes; 2 500 ménages ont bénéficié également du traitement vétérinaire de leurs animaux malades et 1 000 femmes/filles cheffes de famille ont bénéficié du repeuplement du petit bétail au cours du mois de mai 2020 (OCHA, 2020).

---

[43] Article presse Haitilibre :Covid-19 : Moïse promet de la nourriture à 1 million de familles et de l'argent cash à 1.5 million d'autres.Disponible en : https://www.haitilibre.com/article-30405-haitiCovid-19-moise-promet-de-la-nourriture-a-1-million-de-familles-et-de-l-argent-cash-a-15-million-d-autres.html

[44] Haïti - Social : Impact de la pandémie sur les opérations humanitaires.Disponible en : https://www.haitilibre.com/article-30664-haiti-social-impact-de-la-pandemie-sur-les-operations-humanitaires.html

[45] Ibid

5.4. La disponibilité alimentaire

Dans un contexte général, la disponibilité alimentaire sur le territoire haïtien dépend de deux (2) grandes sources: la production nationale et l'importation couplée aux aides alimentaires. Bien qu'Haïti soit un pays essentiellement agricole qui pourrait fournir une production alimentaire suffisante au besoin de son peuple, l´importation occupe la première place entre les systèmes de production à cause des politiques publiques incertaines. Le secteur agricole haïtien n´arrive pas, depuis plusieurs décennies, à répondre de manière satisfaisante et suffisante au besoin alimentaire du peuple haïtien. Toutefois, il reste un secteur important pour la sécurité alimentaire tant désirée.

Le secteur agricole regroupe environ un million (1 000 000)[46] d'exploitant-e-s agricoles dont 22% des chefs d'exploitation sont des femmes et 78% sont des hommes et des jeunes. En effet, le système de production est composé par des unités de production qui regroupe beaucoup plus de petit-e-s exploitant-e-s travaillant des superficies inférieures à 1 hectare; ce schéma est représentatif de 90% de l'espace agricole haïtien.

Le secteur agricole a été le promoteur de l´économie avec la valeur ajoutée qui représentait 23.4 % du PIB en 2011 et 20.2 % du PIB[47] en 2016. Cette déclinaison trouve son origine des dégâts et pertes occaionnés par les catastrophes naturelles, les maladies des plantes, les crises politiques et le manque d´intérêt au suivi technique auprès des petit-e-s exploitant-e-s. Il est nécessaire de développer et d'adopter des stratégies plus durables pour la relance agricole et le soutien aux producteur-rice-s. Ces derniers n'ont pas les moyens financiers et techniques suffisants pour faire face aux conséquences du changement climatique

L´encadrement technique est incertaine pour les petit-e-s exploitant-e-s vu que certaines zones de production sont catégoriquement exclues en raison de l´absence d´infrastructures routières limitant l'accès aux parcelles et le transport des produits récoltés. Les produits de consommation étant majoritairement importés et à meilleurs prix que les produits nationaux, les petit-e-s producteur-trice-s ont des difficultés à faire écouler leurs produits.

La grande partie des produits du panier de consommation courante en Haïti repose sur des importations qui représentent environ 89%[48] des produits à la consommation, 7% provient de la production des petit-e-s exploitant-e-s et 3% viennent des dons ou aide alimentaire par des pays amis (Voir graphique 1). Nous pouvons constater une croissance exponentielle des produits importés à la consommation à travers tout le pays tels que le riz, l'huile de soja, le sucre, les produits à base de blé et aussi la viande de poulet dont la

[46]RAPPORT BILAN ANNUEL 2016 – 2017 (MARNDR).
[47] Ibid
[48] Enquête Nationale sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENUSAN,2019)

consommation augmente à un rythme soutenu dans les 10 départements dans les zones très spécifiques (Voir raphique 1).

Cette politique de la production basée sur l´importation en soutien du gouvernement haïtien aux élites économiques du pays conditionne l'exclusion des petit-s exploitant-s dans le système de production alimentaire en maintenant une concurrence atroce contre la production nationale à travers les 10 départements du pays (Voir graphique 3). Les produits importés ont été très subventionnés à un moment donné de leur intégration sur le marché. Ce système d´importation a causé de grands chocs aux petit-e-s exploitant-e-s agricoles du pays et a ainsi provoqué un manque d´intérêt pour la protection des ressources naturelles, pour la conservation de notre diversité biologique comme une source de réserves alimentaires.

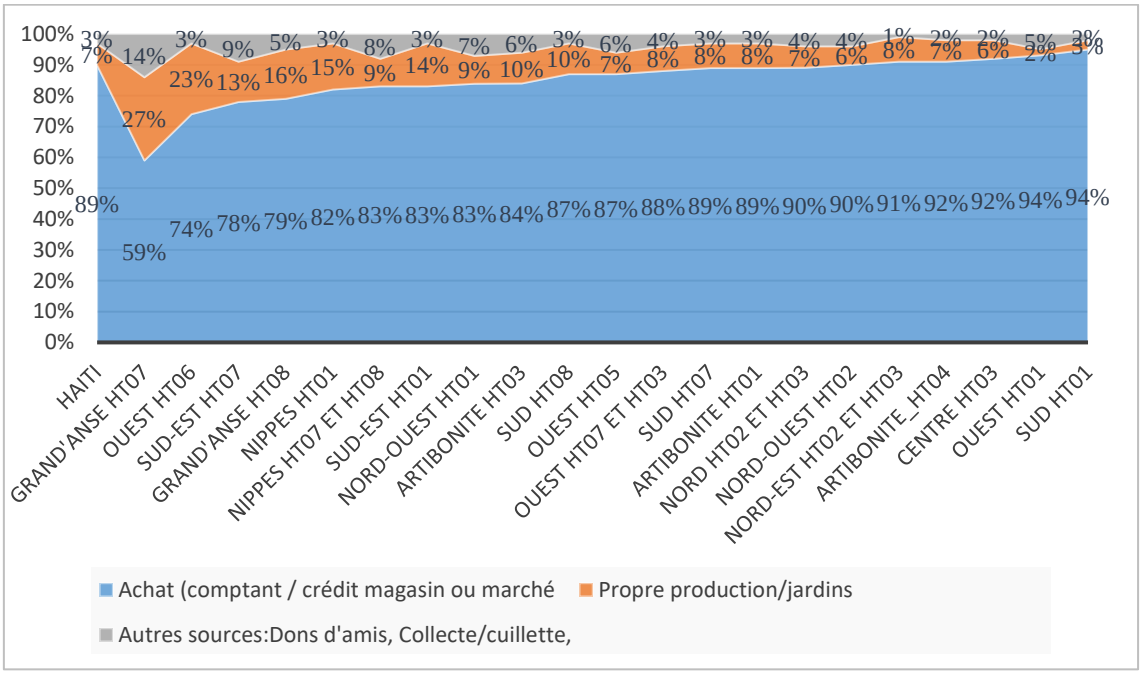

Graphique 4 : Les principales sources d'aliments par zone en Haiti.
Sources des données : ENUSAN, 2019

Le manque de gestion des ressources naturelles nécessite la politique de gestion durable des bassins versants face à la vulnérabilité de l´environnement. L´absence de politique publique sur la valorisation de la production locale au sein du pays a de grands impacts sur la culture alimentaire du secteur rural et urbain. La déclinaison du secteur agro industriel en raison de la production importé à grande échelle dans le pays engendre le secteur productif local. Les catastrophes naturelles et humaines récentes et incessantes au cours des ces dernières années, les problèmes sociopolitiques et les changements climatiques pourraient expliquer la baisse de la production alimentaire au niveau national. La production agricole ne répond pas à la demande croissante en aliments de la population.

5.5. L'accès à l´alimentation

L'accès limité à une alimentaine adéquate est lié à plusieurs facteurs fondamentaux tels que la faiblesse des revenus des ménages, l'auto consommation insuffisante, la sous consommation aigüe, les emplois non productifs, la distribution et le prix des produits alimentaires de base. Selon ENUSAN[49] 2019, plus de la moitié des ménages soit 54.2% est rapportée avoir souffert de la faim au cours du mois précédent l'enquête. 42.1% d'entre eux ont indiqué une faim modérée, 3.6% une faim sévère et 8.5% une faim très sévère au cours de cette période de 2020, notamment durant la pandémie de COVID-19 avec la flambée de prix des produits alimentaires de base. Cette situation est beaucoup plus complexe pour les ménages les plus vulnérables comme l'indique le (tableau 2). La hausse continue des prix[50] figure parmi les principaux chocs que subissent les ménages. Cette situation s'accorde avec le fait que l'alimentation constitue une rubrique prioritaire dans le budget des menages, soit 70% des dépenses des ménages, et que le marché est la principale source de nourriture des ménages urbains (ENUSAN, 2019).

Tableau 2: Flambée des prix des produits alimentaires au lendemain de la pandémie de COVID-19

Produits alimentaires	18 Mars 2020	25 Mars 2020
le riz	1700 gourdes le sac	2000 gourdes
Le maïs	300 gourdes la marmite	350 gourdes
Le haricot noir	500 gourdes	650 gourdes
L'huile, (Alberto)	550 gourdes le gallon	700 gourdes
Le sel,	750 gourdes le sac	1250 gourdes
Le noix-de-coco	900 gourdes	1250 gourdes
Le gingembre	15000 gourdes le sac	5000 gourdes le seau

Source : Article presse en ligne:(http://haiti24.net/haiti). Haïti-Coronavirus: Comparaison des prix des produits de première nécessité / 25 mars 2020.

Les informations du (Voir tableau 2) donne une idée générale sur la crise économique à laquelle la population rurale et urbaine a fait face durant la pandémie de COVID-19. Cette flambée des prix des produits a non seulement un impact sur la baisse considérable du pouvoir d'achat des ménages d'une manière générale mais aussi, et plus spécifiquement, sur la baisse du pouvoir d'achat des producteurs et productrices pour l'acquisition de semences (riz, mais, petit mil) et l'achat de petits bétails. Ces derniers ont de moins en moins la capacité de développer de petites activités d´élevage, lequel est considéré comme une stratégie d'économiser pour répondre aux situations d'urgence. L'élevage est appeléle « carnet de banque » des paysan-ne-s.

Outre la montée des prix qui entrave le pouvoir d'achat des ménages, le ralentissement des activités économiques n'est pas exclut de l'équation. Les petites activités entreprises par les ménages ne leur permettent pas de répondre à leurs besoins quotidiens en produits

[49] Ibid
[50] Haïti-Coronavirus : Comparaison des prix des produits de première nécessité / 25 mars 2020.Disponible en : http://haiti24.net/haiti-coronavirus-comparaison-des-prix-des-produits-de-premiere-necessite-25-mars-2020/

alimentaires et non alimentaires. Les conditions de vie ne cessent de se dégrader et les hauts fonctionnaires ne mettent pas en place des politiques publiques incitant la création d'emploi. Dans le milieu rural, il s'avère nécessaire de favoriser la création d'emploi afin que les gens puissent prendre en charge leur alimentation et les autres dépenses et ainsi de freiner la paupérisation dans les zones rurales isolées, l'exode rural, l'accroissement de la pression démographique dans les villes et l'extension du phénomène migratoire interne et externe. Le phénomène migratoire interne et externe a aussi de grands effets sur la mise en œuvre d´une politique agricole de façon durable à cause de la rareté de main-d'oeuvre qui en découle.

5.6. Les contraintes à une alimentation saine et adéquate

5.6.1. Manque d'infrastructures de stockage

Pour une alimentation adéquate, plusieurs facteurs doivent être pris en compte : la gestion des problèmes environnementaux, un système de conversation des aliments dans le milieu de la production, la régulation de la tenure foncière, l'encadrement technique des producteurs et productrices, la promotion d´un système de crédit pour renforcer la production, l'assistance/Incitation et subvention aux producteurs et productrices, la recherche de marchés d'écoulement pour les produits et surtout la disponibilité d'infrastructures de stockage et de conservation adéquates.

Cependant, les faiblesses des infrastructures de stockage de produits agricoles rendent difficile la gestion des crises alimentaires en période de catastrophes naturelles. Cette situation de faiblesse couplée au manque de politique sur la culture paysanne rend le secteur agricole encore plus vulnérable A cause de l'absence de structure adéquate de stockage, les producteur-rice-s sont contraints de vendre à bas prix leurs récoltes aux Madan Sara pour la distribution dans les marchés urbains. En même temps, ils s'approvisionnent sur les marchés lors de la période de soudure afin d´acheter des produits importés à un prix très élevé. Cette faiblesse d´infrastructure de stockage des produits à la consommation est présente sur tout le territoire d´Haïti. A cause de l'absence de chaîne de froid efficace, l'innocuité des aliments n'est pas assurée; cette situation présente des risques sanitaires élevés.

5.6.2. Non respect du cadre institutionnel et légal du droit à l´alimentation

La nourriture est l´un des besoins fondamentaux et indispensables à la vie des êtres humains. Avoir accès à une nourriture saine et adéquate est un droit humain fondamental. Le problème de la faim peut engourdir l'intellect et affaiblir la productivité. Sans une nourriture saine, suffisante et adéquate, les êtres humains ne peuvent pas mener une vie active et saine ou de bonne santé. Ils ne peuvent travailler et s'acquitter de leurs obligations quotidiennes, notamment à l´égard de leurs enfants. De ce fait, la sécurité alimentaire devrait ête garantie à chaque citoyenne et citoyen pour la satisfaction permanente de ce besoin essentiel.

En effet, Haïti a signé de nombreux documents internationaux de gestion des droits à l'alimentation et autres droits connexes pour des prises de décision au sein de la société tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)[51] de 1948 dans laquelle il est mentionné dans l´article 25 que : *« toute personne a le droit à un niveau de vie suffisante pour assurer sa santé, son bienêtre et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation »*. Le droit à l'alimentation, qui recouvre d´une manière générale tous les domaines des droits humains a été approfondi 18 ans plus tard dans le Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturel (PIDESC)[52] en 1966 qui souligne en son article 11 : *« Le droit de toute personne à une nourriture adéquate »* et précise *« le droit fondamental de chaque être humain d'être libéré de la faim »*.

La mise en œuvre d'une politique de sécurité alimentaire afin de respecter de manière progressive le droit à l'alimentation des populations n'est pas un acte de courtoisie démocratique ou une action dans l´idée de démontrer sa politique de bonne gouvernance mais, une obligation de l'Etat. Par ailleurs, même s'ils n'y sont pas juridiquement tenus, les autorités étatiques ont l'obligation de veiller à ce que leurs citoyen-ne-s soient à l'abri de la faim pour augmenter leur productivité et du coup faciliter le développement du pays.

Dans le cadre de mettre en œuvre le PIDESC, il est recommandé aux autorités étatiques de bien exercer le droit à l'alimentation d´une manière progressive et au maximum des ressources disponibles. La convention de Rio, la déclaration des objectifs du millénaire, la convention contre la discrimination dans l'enseignement et aux accords sur le droit à l'éducation, des conventions de l'organisation internationale du travail (OIT)[53], des conventions sur le droit au logement, la participation à la 2ème Conférence onusienne sur les établissements humains (HABITAT II-1996)[54], la Convention relative à l'élimination de discrimination à l'égard des femmes. La constitution haïtienne de 1987 a mentionné les droits à l'alimentation (art. 19, 22, 248)[55], le droit à la santé (art. 19, 23), le droit au travail (art. 35), le droit au logement décent (art. 22).

Par ailleurs, les obligations du millénaire (XXIe siècle) au mois de Septembre de l´année 2000, cent quatre-vingt-neuf (189) chef d´États et gouvernements à travers le monde s'étaient réunis sur l´orientation des Nations Unies (NU)[56] pour adopter la Déclaration du Millénaire. Par cet acte signé par tous les pays participants, ils se sont engagés à respecter toutes les conditions fondamentales dans l´objectif de réduire la pauvreté, la faim et toute sorte de discrimination sociale, de promouvoir la paix, les droits humains et lutter contre la dégradation de l´environnement dans les pays d´ici 2015. Haïti est l´un des pays ayant adopté la Déclaration du Millénaire. De ce fait, le pays s'est engagé de son coté à respecter

[51] Haïti : quel bilan 60 ans après la DUDH ?
[52] Réunies en Assemblée nationale, le mardi 31 janvier 2012, les deux Chambres du Parlement haïtien ont voté, à une écrasante majorité (66 voix pour, 1 contre et 6 abstentions), le projet de loi portant ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).
[53] HAÏTI : La ratification du PIDESC, une avancée notable, selon des organismes de droits de l'homme.
[54] Rapport national sur les etablissement des huamins en Haiti. Disponible en : http://uploads.habitat3.org/hb3/Habitat-II-NR-1996-HAITI.pdf
[55] LA Constitution de la république d'Haïti (1987)
[56]Sommet du Millénaire, du 6 au 8 septembre 2000 (New York).

toutes les conditions afin de permettre un climat de paix à travers le territoire. Cependant, les problèmes socio-politiques ont engendré une situation socio-économique cruelle dans la société haïtienne qui a favorisé une augmentation de la pauvreté et la multiplication de la faim.

5.6.3. Assistance alimentaire et sécurité sociale non existente

Le système de gestion des crises alimentaires et la protection sociale de la population vulnérable en Haïti restent toujours une grande interrogation dans le contexte réel en raison de l´ampleur de la situation d´insécurité alimentaire des personnes en Haïti. En effet, pour assurer la sécurité alimentaire de la population, notamment les plus vulnérables, il faut obligatoirement instaurer un système de protection sociale généralisée pour les gens les plus touchés par la crise. Ce besoin nécessite une intervention urgente dans la mesure où cela permettrait aux individus qui vivent dans l'extrême pauvreté de trouver l'assistance et l'aide alimentaire convenable. De plus, la protection sociale peut de prime abord contribuer à renforcer les actions afin de lutter contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire au bénéfice des couches les plus vulnérables au sein d´une société. Elle peut aussi créer et favoriser des conditions de vie plus acceptables en s'appuyant sur les droits économiques, sociaux et culturels tels que le droit à l'alimentation, à la sécurité alimentaire et à la sécurité sociale.

Dans le cas de la mise en œuvre des actions sociales durant la pandémie de COVID-19, le gouvernement haïtien a développé quelques petites actions à travers le Ministre des Affaires Sociales et du Travail (MAST) et le (FAES) afin de répondre aux besoins des gens les plus vulnérables. En ce sens, près de 500 000[57] kits alimentaires ont été distribués aux ménages vulnérables sur tout le territoire national. Ensuite, le FAES a aussi approvisionné 350 restaurants communautaires à travers le pays; ces restaurants ont servi 69 000 plats chauds aux personnes nécessiteuses. De son côté, l'assistance financière de l'État aux ménages à faible revenu a permis à 146 149 personnes de recevoir chacune 3 072 HTG via le service financier « Mon Cash » de la compagnie de télécommunication « Digicel ». Le Gouvernement a également accordé une attention spéciale à 54 144[58] ouvrier-ère-s de la sous-traitance, qui ont bénéficié chacun d'une subvention de 3750[59] HTG, l'équivalent au salaire de 15 jours de travail. Donc, pour une famille de 4 à 6 membres, cette subvention ne représente rien sur les besoins alimentaires, d´où l´incapacité de l'Etat haïtien de tenir sa responsabilité envers les plus vulnérables.

---

[57] Article presse Haitilibre :Haïti - Covid-19 : Bilan de 3 mois d'assistance sociale. Disponible en : https://www.haitilibre.com/article-31169-haiti-Covid-19-bilan-de-3-mois-d-assistance-sociale.html

[58] Article presse Haitilibre :Haïti - Covid-19 : Moïse promet de la nourriture à 1 million de familles et de l'argent cash à 1.5 million d'autres. Disponible en : https://www.haitilibre.com/article-30405-haitiCovid-19-moise-promet-de-la-nourriture-a-1-million-de-familles-et-de-l-argent-cash-a-15-million-d-autres.html

[59] Article presse Haitilibre :Haïti - Social : 75,608 personnes sur 1,5 millions bénéficiaires prévus ont déjà reçu une aide financière de l'État. Disponible en : https://www.haitilibre.com/article-30829-haiti-social-75-608-personnes-sur-1-5-millions-beneficiaires-prevus-ont-deja-recu-une-aide-financiere-de-l-etat.html

VI. LA VULNÉRABILITÉ DU SYSTÈME SANITAIRE D´HAITI

6.1. Situation générale du système sanitaire

Le système de santé haïtien est défaillant, moribond, inefficace à cause de la mauvaise gouvernance. Un sous-financement chronique et vulnérable d´un budget[60] de la santé est passé de 16.6% en 2004 à 4.4% en 2017 pour l'inaccessibilité aux services de santé et une offre de soins irrationnelle. Cependant, le cadre juridique décrit dans les articles 19 et 23 de la Constitution haïtienne montre clairement le droit à la santé comme un droit fondamental, c´est-à-dire que l'État a l'obligation d'« assurer à tous les citoyens dans toutes les divisions territoriales compétentes les moyens pour assurer la protection, l'entretien et la restauration de leur santé ».

Par ailleurs, plusieurs documents internationaux reconnaissent formellement aussi que le droit à la santé est un droit fondamental, à ce titre citons la Constitution de l'OMS[61] du 22 juillet 1946, qui a présenté une importante figure à l´égard de ce droit fondamental. Dans son avertissement, les États parties ont énuméré tous les principes fondamentaux liés à la protection de la santé des citoyens et considèrent la santé comme un paramètre complet de bien-être physique à savoir, mental et social, et pas seulement comme une absence de maladie ou d'infirmité. Ainsi, pour la Constitution de l'OMS, les gouvernements ont la responsabilité de garantir la santé de leurs peuples. Il faut développer de bonnes stratégies qui pourraient les aider à y faire face en prenant les mesures sanitaires adéquates et sociales bien appropriées.

Dans la même ligne, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)[62] de 1948 a également reconnu le droit à la santé comme un droit humain fondamental, dans son article 25-1 qui décrit que toute personne a le droit au repos et aux loisirs, ainsi qu'« à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

De plus, le Pacte International relatif aux Droits Sociaux, Économiques et Culturels (PIDESC)[63] de 1966 présente les principes, les lignes directrices et les obligations des États sur le droit à la santé. Dans l'article 12-1, le Pacte renforce ce droit fondamental en disant: « Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». Sselon

---

[60] Haiti : Le budget de la santé est passé de 16,6% en 2004 à 4,4% en 2017 (Banque Mondiale)https://rezonodwes.com/2017/10/21/haiti-budget-de-la-sante-est-passe-de-166-en-2004-a-4-en-2017-banque-mondiale/

[61] Le développement du droit de la santé et de la protection sociale dans les Brics. Disponible en : https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2016-2-page-37.htm

[62] Haïti : quel bilan 60 ans après la DUDH ?.Disponible en :https://reliefweb.int/report/haiti/ha%C3%AFti-quel-bilan-60-ans-apr%C3%A8s-la-dudh

[63] Haïti : La ratification du PIDESC, une avancée notable, selon des organismes de droits de l'homme.Disponible en : https://minustah.unmissions.org/ha%C3%AFti-la-ratification-du-pidesc-une-avanc%C3%A9e-notable-selon-des-organismes-de-droits-de-l%E2%80%99homme

l'article 12-2, les États parties doivent développer les mesures nécessaires afin d´assurer « la diminution de la mortalité et de la mortalité infantile, le développement sain de l'enfant, l'amélioration de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle, la prophylaxie, le traitement et la lutte contre les maladies, et la création de conditions propres à assurer à tous des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie ». De ce fait, Haïti a le devoir de respecter, protéger et réaliser le droit à la santé, de prendre toutes les mesures nécessaires pour que tout le monde sans distinction ait accès aux services et soins de santé, et de prendre des mesures pour prévenir, traiter et contrôler les endémiques épidémies et autres maladies venant sur le territoire.

6.2. Le risque au droit à la santé

La précarité du système de santé haïtien met en péril la majorité de la population haïtienne, notamment pour les gens à la campagne vivant dans les conditions inhumaines en raison de l´absence d´un ensemble de services basiques, tels que l'accès à un centre de santé, à l'eau portable, à l´emploi et à un système alimentaire adéquat. Les habitants des zones rurales constituent une catégorie extrêmement vulnérable[64] car ils sont privés de tout.

La pandémie de la COVID-19 a démontré, dans un contexte global, que le droit à la santé n'est pas seulement l'accès au service de santé, mais qu' il faut aussi inclure un ensemble d'indicateurs fondamentaux comme la condition de l´environnement alimentaire d´un pays c´est-à-dire un système alimentaire équilibré ainsi que l'installation de grands centres de santé. Par ailleurs, sur le plan physique, il est important de superviser certains aspects des centres de services sanitaires, le contrôle de qualité, le travail des techniciens, les équipements disponibles, le nombre de demandeur-euse-s de soins médicaux. En Haïti, cette politique de santé n'existe que dans les documentations mais n'est pas mise en œuvre dans un plan d´action. Ce manque d'actions concrètes et de plan de suivi est à l'origine de la quasi-inexistence de soin de santé dans le pays

Une enquête réalisée en 2015 sur le système de santé haïtien en général a mentionné ce qui suit: « *Le pays compte 1048 infrastructures sanitaires selon les chiffres de 2015. Il y a 966 qui sont fonctionnelles et 82 non fonctionnelles. 390 sont des institutions publiques, soit 37% de l'offre de services ; 490 sont privées, soit 47% et 168 sont mixtes* »[65] Les infrastructures sanitaires sont un véritable drame.

L'accès à la santé à tout citoyen, est un droit fondamental reconnu par la Constitution haïtienne et d'autres instruments internationaux signés et ratifiés par Haïti. Pour Haïti cette obligation reste un point d'ombre et difficile à répondre par le gouvernement

[64] Article presse Haitilibre :Le Nouvelliste, La population haïtienne toujours rurale à 52% (27 septembre 2013), http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/121926/La-population-haitienne-toujours-rurale-a.
[65] Article presse Haitilibre :Les défis d'atteindre la couverture universelle en santé en Haïti. Disponible en : https://lenouvelliste.com/article/185728/les-defis-datteindre-la-couverture-universelle-en-sante-en-haiti

haïtien[66]. Dans ce contexte, le système sanitaire haïtien ne respecte pas le droit à la santé qui est « le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale sans distinction de race et de sexe. »[67]. Selon l'Etat haïtien, la santé est un état de bien-être physique et mental (adaptée à la définition de l'organisation Mondiale de la Santé (OMS)), et doit nécessairement être analysée dans ses aspects dynamiques[68]. Toutefois, les besoins et la dimension de la population doivent être pris en compte à travers l'organisation du système de santé[69].

6.3. L´accès aux services de santé

L´accès à la santé en Haïti reste un défi de taille pour les deux sexes (53.6 % de femmes et 45.0 % d'hommes)[70] si bien que les soins spécifiques pour les femmes ne sont pas disponibles durant la COVID-19. L´accès aux services de santé doit être fondamental et indispensable, un cadre attrayant avec un personnel qualifié, des normes de qualité exceptionnelles. L'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH) de la métropole est le plus grand centre hospitalier d´Haïti frappé par le puissant séisme de 2010. Jusqu´à présent, ce centre n´est pas encore réhabilité. Ce qui montre clairement que le droit à la santé ne figure pas dans la liste des priorités de l'Etat haïtien.

Par ailleurs, sur le plan de l´environnement, la position géographique de ce gros centre hospitalier est contrôlée par des bandits. En raison de cette figure d´insécurité qui règne autour de l'HUEH, beaucoup de médecins exercent leurs fonctions avec la peur et parfois ont de grandes difficultés pour accéder au centre. A cause de cet environnement insécuritaire dans la zone de l'HUEH et des zones avoisinantes, l'Hôpital Universitaire de Mirebalais (HUM) du département du Centre est devenu depuis un certain temps le centre hospitalier de référence pour le département du Centre et pour toute la république d´Haïti d'une manière générale; il est le premier centre à avoir été choisi dans le cadre de la mise en œuvre du service de quarantaine pour la pandémie de COVID-19. Cependant, le mode de fonctionnement de l'HUM viole au quotidien le droit à la santé en raison de sa capacité d'accueil très limitée par rapport à la demande. Avant la pandémie de COVID-19, un patient pouvait attendre deux (2) ou trois (3) jours pour l'obtention d'une carte d'accès de consultation; et certains médecins et petits personnels du centre ont parfois des attitudes qui laissent à désirer. Il s'agit d'une véritable discrimination et de violation du droit à la santé des citoyen-ne-s dans le pays.

---

[66] Article presse Hatilibre :l'Accessibilité des soins, un défi majeur pour Haiti (16 mars 2016), Page 1.Disponible en : https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/156612/Laccessibilite-des-soins-un-defi-majeur-pour-Haiti

[67] PIDESC, supra note 6, art. 12.

[68] Ministère de la sante publique et la population, République du Haïti, Plan directeur de sante 2012-2022.Disponibleen :http://www.mspp.gouv.ht/site/downloads/Plan%20Directeur%20de%20Sant%C3%A9%C2%81%202012%202022%20version%20web.pdf.

[69] Ministère de la Sante Publique et la Population, République du Haïti, Politique Nationale de Sante (Juillet 2012), http://mspp.gouv.ht/site/downloads/PNS%2021juillet%20version%20finale.pdf.

[70] Analyse Rapide Genre – COVID-19 Haiti. Disponible en: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ARG-Covid-19-Haiti-CARE-ONUFemme-Rapport-version-01-Oct-2020-finale.pdf

Aussi, dans presque tous les centres hospitaliers d´Haïti, pour y accéder ou avoir l'assistance d'un médecin ou d'un personnel du centre, le patient doit avoir une référence sociale qui peut être un ami/une connaissance sur place ou à distance joignable par appel téléphonique pour lui faciliter l'accès ou réduire le temps d'attente. Sans une référence sociale, l'assistance d'un médecin peut tarder à venir et l'attente peut aller jusqu'à deux (2) mois et même plus. Considérant ces faits, bien que l'HUM soit d'une importance considérable dans le pays, le droit à la santé pour les personnes sans aucune référence sociale est systématiquement banalisé.

Outre les problèmes de ressources humaines existantes au sein des centres de santé haïtiens, la qualité structurelle de ce système est aussi à prendre en compte. Selon un rapport présenté par le Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP)[71] sur les conditions structurelles des centres de santé en Haïti, sur 570 sections communales, 122 (soit 22%) sont dépourvus d'infrastructures sanitaires. Puis, celles qui en disposent n'ont pas les équipements sanitaires suffisamment adéquats pour répondre aux besoins.

Un sondage national réalisé par l'hôpital St-Luc et le Maryland Médical Center dans 39 hôpitaux haïtiens de plus de 6 lits a révélé que seulement 15 hôpitaux disposent d'une Unité de Soins Intensifs (USI niveau 1) pour un total de 90 lits (avec la possibilité de 45 patients intubés). Neuf (9) de ces hôpitaux (soit 60%) sont du secteur privé, contre 6 (40%) pour le public. Au cours des avancées de l'enquête, seulement 5 des 15 hôpitaux arrivent à assurer une couverture médicale appropriée 24/24. Tout ce qui permet d'affirmer que, réellement, seulement 30 lits en USI seraient disponibles avec couverture 24/24 en Haïti.

En ce qui concerne le contrôle des produits sanitaires vendus sur le marché haïtien, c´est l´une des grandes menaces pour la santé des citoyens. La provenance et la qualité des matériels, produits alimentaires et médicaments ne sont l'objet d'aucun contrôle sur le territoire haitien à un point tel que l'ingestion de boissons alcoolisées sur le marché a pu entrainer la mort de beaucoup d´individus[72]. Des mesures spécifiques de contrôle pourraient aider à réduire le taux de mortalité infantile, à améliorer les services médicaux offerts et pourraient permettre à développer des politiques de subvention des aides médicales pour le plus grand nombre.

[71] Article presse Le Nouvelliste :Système de santé défaillant : en moins de 15 ans, le budget du MSPP diminue de plus de 12%. Disponible en : https://lenouvelliste.com/article/191794/systeme-de-sante-defaillant-en-moins-de-15-ans-le-budget-du-mspp-diminue-de-plus-de-12

[72] Article presse Le Nouvelliste : Le gouvernement fixe les responsabilités sur les décès survenus suite a l'ingestion de boissons alcoolisées (16 mars 2016), Page 9. Disponible en : https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/156664/Le-gouvernement-fixe-les-responsabilites-sur-les-deces-survenus-suite-a-lingestion-de-boissons-alcoolisees

6.4. Panique générale au 1er cas de COVID-19 en Haïti et manque de préparation

La crise alimentaire, la faiblesse de prise en charge des hôpitaux ainsi que le manque d'équipements disponibles dans les centres sélectionnés[73] pour le service de quarantaine ou isolement en préparatif à la COVID-19 efferayaient les citoyens-ne-s avant même l´infiltration du virus sur le territoire haïtien. Aucun centre hospitalier en Haïti ne possède 8 à 12 lits dans leur salle d´urgence.

Suite aux deux (2) années de ralentissement considérable des activités économiques au cours de la période de « Peyi lòk » laissant la grande majorité de la population haïtienne en situation d´insécurité alimentaire (2.6 millions[74] à la fin 2018, 3.7 millions à la fin 2019 et 4.1 millions en 2020) sans compter la pauvreté chronique dans le milieu rural, l'annonce du premier cas de COVID-19 en Haïti a engendré une panique sans précédent qui faisait l'actualité des médias sociaux, des radios et chaines de télévision au niveau national et international.

Les centres de quarantaine préparés par les autorités sanitaires haïtiennes pour recevoir les infectés de la COVID-19 n´ont pas été en mesure de recevoir ne serait-ce que 4 personnes infectés en raison du manque d'équipements et de techniciens pour la mise en œuvre des services médicaux: manque de lits au sein des salles de quarantaine ainsi que dans les hôpitaux pour soigner les malades, manque d´oxygène et absence de l´énergie électrique. Contrôler la pandémie de la COVID-19 en Haïti a été un grand défi pour la médecine haïtienne. L´une des recommandations, la plus répandue, a été de prendre les précautions nécessaires pouréviter toute propagation.

6.5. Stratégie de contrôle de la pandémie de COVID-19

Le 19 mars 2020, les deux premiers cas de COVID-19[75] ont été enregistrés en Haïti. Dans le cadre de contrôle, une fois que le SRAS-CoV-2 qui est le virus responsable de la COVID-19 a infiltré sur un territoire, la première stratégie adoptée était d´empêcher sa transmission afin de réduire son impact majeur. L´objectif serait d´éviter le nombre de propagation le plus vite que possible afin que la capacité de réponse du système de santé ne soit pas dépassée en raison des faiblesses existentes au sein du système et que le taux de létalité soit le plus bas possible.

---

[73] Ce rapport est produit par OCHA Haïti en collaboration avec l'OPS/OMS ainsi que les autres agences des Nations unies et partenaires humanitaires. Disponible en https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/20200521_-_flash_update_no._6_Covid-19_-_ocha_haiti_-_fr.pdf

[74] IPC Analyse de l'Insécurité Alimentaire Aigue Décembre 2018 .Disponible en : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/01/IPC-Haiti-DEC-18-_Fiche-de-communication_version-finale.pdf

[75] Pandémie COVID-19, Haïti peut encore sauver les meubles. Disponible en : https://lenouvelliste.com/article/218557/pandemie-Covid-19-haiti-peut-encore-sauver-les-meubles

Le 26 mars[76], huit (8) cas de COVID-19 ont été confirmés et le 27 Avril, 74 cas et six (6) décès ont été confirmés en Haïti. En raison de ces faits, le gouvernement haïtien a annoncé la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 20 mai 2020 (OCHA, 2020). En réponse à cette situation, une campagne de sensibilisation de lavage des mains a été entamée sur tout le territoire. A chaque coin des rues et dans chaque quartier sont disposés des sauts remplis d´eau pour faciliter le lavage des mains aux volontiers. Le lavage des mains a été l´un des grands mouvements de sensibilisation durant cette période avec l'appui de tous les secteurs du pays.

La pratique du lavage des mains n'est pas une habitude très répandue au sein de la population haïtienne, en particulier dans les zones rurales. Selon une enquête réalisée par le Programme[77] de suivi conjoint, seulement un (1) mémage sur 4 a accès à des installations adéquates de lavage des mains, ensuite 42% de la population se lavent les mains avec de l'eau uniquement et 32% ne se lavent pas les mains. En d'autres termes, 74% de la population ne pratiquent pas le lavage des mains de manière adéquate et active (UNICEF, 2020).

Haïti a su développer des stratégies pertinentes afin de réagir drastiquement contre la COVID-19 mais sans aucun renforcement car le pays peine à se doter de centres médicaux pour la COVID-19. Cependant, le peu de centres fonctionnels est en majorité concentrés dans la région métropolitaine, l'épicentre de l'épidémie. Dans un pays de 11 millions[78] d´habitants environ, il n'existe que 26 sites de prise en charge de COVID-19 et 1011 lits pour ses 145 communes selon le Dr Nathan Zéphyrin, le Coordonnateur de la cellule de crise de la COVID-19.

Selon le Dr Nathan Zéphyrin, la médecine naturelle ou traditionnelle, qui est encore la principale option pour plus d'un, a joué une grande contribution dans la lutte contre la COVID-19. à. Ne serait-il- pas opportun d'évaluer l'apport réel de cette médecine dans la lutte contre la la COVID-19 en Haïti? Avec l´arrivée de la pandémie de la Covid -19, la médecine traditionnelle haïtienne a été le seul recours et elle a démontré toute son importance.

6.6. L´accès à l´eau potable pour la santé des citoyen-ne-s

L´accès à l'eau est un droit humain fondamental définit comme étant le « droit de toutes les personnes à disposer d´eau suffisante, salubre, acceptable, accessible et abordable,

[76] Ce rapport est produit par OCHA Haïti en collaboration avec l'OPS/OMS ainsi que d'autres agences des Nations Unies et des partenaires humanitaires.Disponible en : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20200428_-_flash_update_no._5_Covid-19_-_ocha_haiti_-_fr.pdf

[77] L'UNICEF et ses partenaires se mobilisent contre le COVID-19.Disponible en : https://www.unicef.org/haiti/recits/lunicef-et-ses-partenaires-se-mobilisent-contre-le-Covid-19

[78] Covid-19: Haïti dispose de 26 sites de prise en charge avec une capacité de 1 011 lits.Disponible en : https://lenouvelliste.com/public/index.php/article/217724/Covid-19-haiti-dispose-de-26-sites-de-prise-en-charge-avec-une-capacite-de-1-011-lits

pour un usage personnel et domestique[79] » (Conseil Économique et Social des Nations Unies, ECOSOC). En raison de son rôle important dans la santé, la sécurité alimentaire, le développement productif, l´énergie, l'éducation, l'égalité de genre et même l´habitabilité, il est nécessaire que l´eau soit traitée dans une perspective multisectorielle.

Selon le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CDESC)[80] *« Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. Une quantité adéquate d'eau salubre est nécessaire pour prévenir la mortalité due à la déshydratation et pour réduire le risque de transmission de maladies d'origine hydrique ainsi que pour la consommation, la cuisine et l'hygiène personnelle et domestique ».* Sur la base de l'énoncé des facteurs clés pour une mise en œuvre efficace du droit à l'eau, les principes du Conseil Mondial[81] de l'Eau sont les suivants : Pérennité des sources d'eau tant en quantité qu'en qualité pour un droit à l'eau dans la durée, garantie de l'accès à des installations d'assainissement sûres, accessibles, acceptables et à un cout abordable aux foyers ou dans les institutions publiques (écoles, hôpitaux, lieux de travail), claire définition des droits, obligations et responsabilités des parties sous le contrôle d'une autorité, sensibilisation des marginalisés à l'existence du droit à l'eau. En raison de ces principes et des règlements, l'Etat a des obligations envers ces citoyens afin de leur fournir l'accès à l'eau potable. C´est l´un des droits fondamentaux de la personne humaine qui permet la bonne fonction du droit à l´alimentation et à la santé en raison de son énorme importance dans la vie des animaux et des végétaux qui sont deux éléments indispensables à l´alimentation et à la santé de l´homme.

Cependant, en Haïti, l'eau potable n'est pas accessible à toute la population. Une enquête réalisée avant la pandémie de COVID-19 a révélé la vulnérabilité de l´accès à l´eau au sein des ménages haïtiens. Selon le résultat de l´enquête, 1 ménage sur 5 (soit 21.3%) a accès à l'eau courante à la maison. (EMMUS-VI-2019-2017)

En ce qui concerne la qualité de l´eau, la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) a révélé en 2014 que 50%[82] des personnes consomment une eau de qualité douteuse et/ou récupérée dans des conditions pénibles et 74% de personnes ont un accès limité ou sans accès à des soins sanitaires, notamment les personnes du milieu rural. Cette situation est pire dans le milieu rural puisque seulement 37% de la population a accès à l'eau potable provenant de points d'eaux (rivières et sources, achat

[79] Eau et Assainissement.Disponible en : https://www.aecid.ht/fr/secteurs/eau-et-assainissement

[80] Comité des droits économiques, sociaux et culturels - Observation générale No.15: Le droit à l'eau (Articles 11 et 12). Disponible en : https://www.right-to-education.org/fr/resource/comit-des-droits-conomiques-sociaux-et-culturels-observation-g-n-rale-no15-le-droit-leau

[81] CONSEIL VINGT MONDIAL ANS DE L'EAU D'ENGAGEMENT.Disponible en : https://www.worldwatercouncil.org/sites/default/files/Official_docs/20161128_CME_livre_20ans_engagements.pdf

[82]Etat des lieux du droit à l'eau en Haïti: Quels accès à l'eau et à l'Assainissement? Disponible en : https://reliefweb.int/report/haiti/regarder-au-del-de-la-provision-par-le-gouvernement-des-services-en-eauethttps://www.pseau.org/outils/ouvrages/dinepa_etat_des_lieux_du_droit_a_l_eau_en_haiti_quels_acces_a_l_eau_et_a_l_assainissement_2014.pdf

par seau, robinets et fontaines publiques) qui sont contaminés par les matières fécales ou d'autres sources microbiennes. A cause de l'absence des périmètres de protection, ces points d'eaux situés à proximité des latrines sont contaminés par infiltration dans les périodes pluvieuses. Les inondations très fréquentes et les décharges publiques dans la nappe souterraine tout comme les canaux remplis de déchets plastiques et d'autres déchets industriels ne font qu'aggraver la situation. Une consommation de cette eau provoque des maladies comme des infections, la diarrhée, la typhoïde.

6.6.1. Les problèmes spécifiques liés à l'accès à l'eau

Dans le but d´éviter des problèmes liés à l´accès à l´eau en Haïti, en 2009, la loi-cadre sur la création et l'organisation de la DINEPA[83] au sein du Ministère des travaux publics a traité de la gouvernance de l'eau à travers un système décentralisé d'autorités régionales. Cependant, d'autres aspects de la gestion de l'eau tombent sous la juridiction de six (6) ministères dont chacun fonctionne avec ses propres principes et règlements internes et financement. Ces situations de segmentation entre les ministères a rendu difficile la coordination pour des services adéquats. Cette situation est devenue beaucoup plus complexe avec la présence de plus de 50 Organisations non Gouvernementales (ONG) qui travaillent activement dans les secteurs eau et assainissement dans le pays - bien que ces deux sphères fassent parties des objectifs de développement durable ; à savoir la coopération internationale avec l`État central dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, les actions sur la diversité des systèmes de l´eau- répondre aux besoins en eau de la population haïtienne reste un défi entre les deux acteurs c´est-à-dire l´Etat et les coopérations internationales.

6.6.2. L´accès à des allocations et des conditions post COVID-19

Dans un rapport publié par la Banque Mondiale[84]en 2019 intitulé « Regarder au-delà de la provision par le gouvernement des services en eau et assainissement - Les choix et pratiques des plus vulnérables en Haïti » pour la période allant de1990 à 2015, il y a eu une diminution de 4 % de la population ayant accès à des sources améliorées d'eau (passant de 62 % à 58 %), et la moitié de la population pauvre reste privée d'un accès à des infrastructures sanitaires alors que 30% dépendent d'installations non améliorées. Recemment, l'enquête de l'EMMUS-VI 2016-2017 a révélé que seulement 14 % des ménages ont accès à l'eau sur place et plus de la moitié des ménages (56 %) prennent en moyenne moins de trente minutes pour s'approvisionner en eau. Cette proportion diffère toutefois selon qu'il s'agit de ménages en milieu urbain (71 %) ou en milieu rural (46 %).

---

[83] VisiEAU 2018 Vision 2018 pour la gestion de l'eau en Haïti.Disponible en : https://epi.ufl.edu/media/epiufledu/haiti/Haiti-Water-Summit_French.pdf

[84] Haïti : L'accès à la l'eau potable et à l'assainissement, un investissement clé dans le capital humain. Disponible en :https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2019/01/29/haiti-lacces-a-la-leau-potable-et-a-lassainissement-un-investissement-cle-dans-le-capital-humain.

De plus, l´étude d´inventaire national des infrastructures[85] d'eau potable réalisée en 2017 par la DINEPA a montré la grande disparité de l'accès à l'eau potable à travers le pays (Voir photo 1). D'après les données, cette disparité est marquée entre les départements avec des accès à l'eau situés entre 28% dans la Grande-Anse et 52% dans le Sud et le centre. Celle-ci est encore plus marquée entre les sections communales. Dans l'Artibonite, l´un des départements en Haïti beaucoup plus important dans le cadre de la production alimentaire, les taux d'accès varient de 7% à 74%, et dans la Grande-Anse de 0% à 55%. Pour compenser ce manque, certains ménages sont obligés de chercher une alternative pour leur approvisionnement en eau. En effet, environ 25% des haïtiens, majoritairement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (soit 57%), ont recours aux services du secteur privé pour s'approvisionner en eau potable. Ainsi, les dépenses en eau à Port-au-Prince représentent 15% des dépenses annuelles par ménage (BANQUE MONDIALE, 2019).

Photo 1 : Enfants tirant de l'eau de consommation dans une pompe manuelle

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce manque d'accès à l'eau potable : le manque de participation des autorités étatiques ainsi que le secteur privé au niveau local et national dans la mise en oeuvre d'actions concrètes, l´absence d'infrastructures de stockage, de traitement et distribution, l'absence des données afin d´appuyer le pouvoir décisionnel, la législation dysfonctionnelle du droit de l'eau, les mécanismes de financement fragmentés pour améliorer les infrastructures, et les barrières éducatives au niveau des communautés et des foyers. Bien qu'Haïti dispose d'une quantité suffisante de ressources

[85] Ibid

en eau, l´absence de la politique publique entraine sa répartition irrégulière et sa mauvaise gestion.

Par ailleurs, la qualité de l'eau se dégrade à cause des changements sociaux et démographiques constants découlant de l'utilisation anarchique de l'espace, de la détérioration des infrastructures et des problèmes environnementaux notamment, les changements climatiques.En plus, les infiltrations d'eau saline dans les aquifères comme celui du Cul-de-Sac - qui fournit de l'eau à 60% de la population de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et qui répond aux besoins en eau d'irrigation de la plaine - menacent la qualité de la nappe dont l'extraction dépasse la recharge. Cette situation pourrait affecter la qualité des aliments.

6.6.3. Discrimination dans l'accès à l'eau

En raison de l´irresponsabilité des autorités par rapport au respect de certains droits fondamentaux à l´égard des citoyens haïtiens, beaucoup de gens cherchent une alternative. En effet, Les entreprises de production d'eau portable à la consommation pullulent au dépend de toute norme environmentale. Il devient nécessaire d'avoir le pouvoir d'achat pour se procurer de l'eau potable en gallon, en bouteille ou en sachet selon ce qui est accessible, d'où la discrimination par rapport aux plus vulnérables. Cependant, l´accès à l´eau est un droit fondamental dont l´État a le devoir de garantir à tou-te-s les citoyen-ne-s *une quantité adéquate d'eau salubre est nécessaire pour prévenir la mortalité due à la déshydratation et pour réduire le risque de transmission de maladies d'origine hydrique ainsi que pour la consommation, la cuisine et l'hygiène personnelle et domestique*. Par contre, ce droit est violé par les autorités étatiques.

VII. LES RISQUES DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN HAITI

DIAGNOSTIC DE L´IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE DROIT À L´ALIMENTATION ET À LA NUTRITION EN HAITI

VII. LES RISQUES DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN HAITI

7.1. La protection de l'alimentation des citoyen-ne-s

La souveraineté alimentaire c´est une obligation de l´État de garantir à son peuple une alimentation saine en tout temps et en toute circonstance. Il a aussi pour devoir de développer des politiques publiques en vue de rendre les aliments accessibles et disponibles. En raison de ces obligations, il doit aussi intervenir de manière active et l´immédiate afin de mettre fin à toutes sortes de manipulation réalisée par les grandes entreprises agroalimentaires des sociétés transnationales sur les produits de base cultivés par des petit-e-s exploitant-e-s. Depuis bien des lustres, le secteur agricole haïtien a de serieux problèmes due à une politique agricole inadaptée et à l'envahissement du marché national par les produits importés décourageant les petits producteurs-trices du pays.

La pandémie de COVID-19 recensée en Haïti en mars 2020 n'a fait qu'empirer la situation. Dans le souci d'eviter la propagation de la maladie, le gouvernement haitien a demandé à la population de rester à la maison à partir du 17 avril 2020[86]. Durant cette période, la vente des produits agricoles était à la baisse dans certaines zones à cause de ce confinement.

Cette situation de précarité, au sein de la population rurale haïtienne durant la pandémie de COVID-19 a pour origine la négligence et de l'irresponsabilité des autorités dans le cadre de la mise en œuvre des actions positives en faveur du secteur agricole. Par ailleurs, des bandits armés sèment la terreur en volant les animaux des paysan-ne-seten pillant leurs jardins. Dans le département de l´Ouest, notamment dans la commune de Léogane, les bandits armés ont pillé des poulaillers en emportant des volailles, des caisses d'œufs, et les porcs des paysans n'ont pas été non plus epargnés. Cette situation est similaire au sein du département de l´Artibonite notamment dans les endroits controlés par des bandits, les producteur-rice-s ne peuvent pas se rendre dans leurs jardins. Par contre, après toutes ces invasions dans les jardins des paysan-ne-s, aucune action en justice n'est mise en branle contre ces malfrats. La pandémie a permis à l'Etat de feindre la necessité d'une relance de la production nationale mais, jusqu'à date, aucune action concrète n'a été posée et l'importation est toujours à un seuil inacceptable rendant notre balance commerciale déficitaire.

Par ailleurs, il faut ausssi signaler la negligence et l'irresponsabilité des autorités étatiques à l´égard du droit de la protection des citoyen-ne-s et accordent des atouts et privilèges au système capitaliste car les entreprises transnationales opèrent sous la protection du gouvernement au mépris des peuples à tous les niveaux.

[86] Now is the moment to demand food sovereignty – #17April.Disponible en : https://viacampesina.org/en/till-sow-and-harvest-transformative-ideas-for-the-future/

La Déclaration[87] des Nations Unies sur les droits des paysan-ne-s et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, *Convaincu qu'un appui devrait être apporté aux efforts que déploient les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales pour promouvoir et introduire des pratiques de production agricole durables qui soient bénéfiques pour la nature, qualifiée de Terre nourricière dans de nombreux pays et régions, et soient en harmonie avec elle, notamment en respectant la capacité biologique et naturelle des écosystèmes à s'adapter et à se régénérer par des processus et des cycles naturels et ensuite Considérant les conditions dangereuses et abusives dans lesquelles nombre de paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales doivent pratiquer leur activité, souvent en se voyant dénier la possibilité d'exercer leurs droits fondamentaux dans le travail et en étant privés d'un salaire décent et d'une protection sociale.*

7.2. L´impact politique de confinement sur les petit-e-s exploitant-e-s.

Parmi les problèmes existants au sein des petit-e-s exploitant-e-s, l´infrastructure routière du milieu rural constitue l´un des principaux obstacles paralysant grandement la commercialisation des produits sur les marchés locaux. Le confinement a provoqué la suspension des activités socio-économiques d´une manière générale sur le plan local et régional. Sur le plan[88] de moyens d'existence, le milieu rural se diffère du milieu urbain en raison de l'importance des activitées liées à l´agriculture, la pêche et la fabrication de charbon. Près de 2 ménages ruraux sur 5 soit 35.4% vivent, en effet, directement ou indirectement de ce secteur.

En raison de la situation socio-économique extrêmement difficile, huit (8) ménages sur 10 du milieu cherche le contact d'un habitant du milieu urbain capable de l'aider à laisser le milieu rural au profit de la ville dans le but d'avoir une meilleure condition de vie. Certains cherchent aussi des relations en République Dominicaine, malgré la situation de peur en raison du taux de la contamination de COVID-19, afin de pouvoir transiter et du coup migrer vers des pays de l'Amérique du sud dans le seul objectif de trouver le mieux-être.

Ainsi, nous devons souligner que le droit à l´alimentation n'a pas été pris en charge au sein des autorités étatiques notamment, dans les moments de crises afin de garantir une alimentation adéquate à leurs citoyen-ne-s. Durant la période de confinement, les petit-e-s exploitant-e-s ont totalement souffert de la hausse des prix des produits, résultat de l'inflation galopante et du confinement. En raison des contraintes économiques, le pouvoir d´achat de 86.5%[89] des ménages ruraux est à la baisse durant la COVID-19.

[87] 39/12. Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.Disponible en : https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/RES/73/165
[88] Evaluation Rapide de l'Impact COVID-19 sur la Sécurité Alimentaire, Moyens d'Existence et Production Agricole SAMEPA 2020
[89] Ibid

Par ailleurs, l´absence de l´infrastructure électrique dans ce pays, handicap majeur du developpement de l'agro-industrie, contribue grandement dans l´insécurité alimentaire car elle affecte négativement la conservation de certains produits alimetaires. Selon les témoignages de certains-es des petit-e-s exploitant-e-s, les produits agricoles stockés et conservés sur des arbres, au-dessus du plafond des maisons appelé « galatas », en entrepot étaient utilisés comme moyen traditionnel de stockage des intrants ainsi que des denrées destinées à l'alimentation durant les moments de crise, les périodes de soudure et après de catastrophes naturelles.

Durant la période de confinement, beaucoup de gens dans ce secteur ont réalisé l´importance du système de stockage traditionnel des aliments par les paysan-ne-s.`En ce sens, les impacts du COVID-19 pourrait être amoindris si cette tradition avait été adoptée par le plus grand nombre.

7.3. L´utilisation du confinement pour déserter les madans Sara aux marchés

Durant la COVID-19 et comme il en a toujours été, les madans Sara jouent un role important dans le secteur agricole en facilitant la vente des produits agricoles d'une région à l'autre. Et ceci, malgré les mouvements de protestations baptisés « Peyi lòk », elles restent toujours attachées à leurs activités car les femmes au sein la société haïtienne représentent une force indispensable. Cependant, malgré leur importance dans cette société, elles ne sont pas vraiment intégrées dans le secteur politique du pays. Elles sont souvent à la merci des bandits, leur rançonnant à leur guise et peuvent même les tuer. Plusieurs cas de violence ont été recensés avant et même durant le confinement traduisant un non respect du droit a la vie, l´économie et est une violation du droit à la securité des citoyen-ne-s. Les autorités du pays agissent au mépris du droit des madans Sara.

Le marché de la place de Toussaint Louverture qui occupe les rues 1 à la rue 4 L et H à la ville du Cap-Haitien a été fermé par les autorités municipales de la ville et ensuite le grand marché de la rue 10 K. Ces deux marchés[90] regroupent environ 35 000 à 40 000 femmes du département du Nord. La fermeture de ces marchés et de celui de la rue 3 conduit à une baisse des activités économiques au sein de la population tout en leur exposant à l´insécurité alimentaire. Cette décision arbitraire sans aucune alternative pour la protection des différents acteurs de la chaine (petit-e-s commercant-e-s, detaillants, grossiste, Madan Sara, menages, producteur-rice-s…) est la violation totale du droit de la population, ce qui affecte de manière significative leur droit à l´alimentation. L´état ne travaille pas dans l´intérêt du plus grand nombre.

Les differents acteurs concernés plus particulièrement les madans Sara ont été forcés de laisser le marché et l'espace a été cloturé. Or la situation économique du pays est déjà précaire à cause de plusieurs phénomènes de pays locks (Peyi lòk) qui ont paralysé les activités économiques. Les gens habitent dans des taudis, violent l'espace règlementaire et durant la pandémie de COVID-19 cela a beaucoup aggravé. Un appel à une grande

manifestation de la population pour réclamer aux autorités locales les droits socioéconomiques et Culturels. Vu la situation sociale, particulièrement les besoins alimentaires familiaux, pour les madans Sara, elles crient à l'aide. Les madans Sara ne chôment pas vraiment durant la période de confinement malgré les pressions qu'exercent les autorités. Mais le pouvoir d'achat de plus d'un ayant diminué et certains marchés fermés par les autorités et les gangs, les madans sara ont souffert davantage avec le confinement.

7.4. Situation des travailleur·euse·s agricoles

Selon le MARNDR, le secteur agricole (agriculture, élevage et pêche) regroupe un million (1 000 000)[91] d'exploitant-e-s, soit 22% de chefs d'exploitation sont des femmes. Dans cette même catégorie, 68% sont des hommes, incluant aussi les jeunes producteur-rice-e-s qui se trouvent dans le groupe des petit-e-s exploitant-e-s. Le groupe de petit-e-s exploitant-e-s est caracterisé par des superficies de moins d´un (1 hectare) qui est la réalité de 90% des terres cultivées en Haïti. La crise de la pandémie de la COVID-19 met la vie des petit-e-s exploitant-e-s en grande difficulté en raison de l´absence d´activité économique afin d´assurer l'alimentation de leur famille.

L'élevage joue un rôle important sur le Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA), il constitue environ 6.4 % du PIBA[92] et 1.5% du PIB. La filière pêche est à valoriser, à elle seule, elle emploie directement 54 000 familles sur les 1 500 km de côte et environ 12 000 commerçant -e- s en dépendent ainsi que 7 000 « madans sara ». Les produits issus de la pêche (surtout homard, poulpe et strombe géant) sont evalués à 800 tonnes par an; ces produits sont exportés pour une valeur d'environ 10 million USD. En 2015, seulement l'exportation de mangue a été évaluée pour un montant de 19 millions USD (Bilan MARNDR, 2015).

Avec la situation de confinement durant la pandémie de COVID-19, tout le socle économiqe a été bouleversé car les gens sont obligés de rester chez eux sans aucune alternative et les ports de certains pays ainsi que leur frontière ont été fermés. En conséquence, l'économie est en récession due à la pandémie de COVID-19 et la longue durée de manifestation « Peyi lòk ». La période de confinement a paralysé grandement les déplacements des individus et ces derniers n´ont pas pu exercer leurs activités économiques.

98.9% des ménages urbains et 94.1% de ménages du mileu rural sont grandement affectés par la COVID-19[93]. Les ménages urbains sont plus touchés par le chômage soit

---

[91] SYNTHÈSE NATIONALE DES RÉSULTATS DU RÉCENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE (RGA). Disponible en : http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/Resultats_RGA_National_05-11-12.pdf

[92] Ibid

[93]Evaluation Rapide de l'Impact COVID-19 sur la Sécurité Alimentaire, Moyens d'Existence et Production Agricole. Disponible en : http://www.cnsahaiti.org/Web/Etudes/2020/Rapport%20final%20Evaluation%20SAMEPA%20_29102020.pdf

15.8% contre 7.8% en milieu rural. Les ménages ruraux sont plus concernés par la baisse de revenu soit 86.8 % contre 83.1% en milieu urbain (SAMEPA, 2020).

Donc, pendant le confinement, les gens sont obligés de rester chez eux pour protéger leur vie mais pour faire face à leur besoin alimentaire, ils ont été obligés de laisser leur maison. Selon certains individus, le confinement n´est pas un problème majeur mais le pire car l´État n´a jamais développé une politique garante de la souveraineté alimentaire de la population urbaine et rurale, pas même durant la crise de pays lock. La population rurale a été la plus frappé par la crise alimentaire durant la pandémie que celle des zones urbaines.

7.4.1. Capacité productive des petit-e-s producteur·rice·s des denrées alimentaires

Selon les données collectées par le Recensement Agricole (RGA)[94] en 2009, le nombre d'individus qui cultivent la terre a été d'environ 1 018 951. La Superficie Agricole Utilisée (SAU) par les exploitant-e-s est de 736 241.5 carreaux (cx), correspondant à une moyenne de 0.72 cx par exploitation.

Le nombre d'exploitations gérées directement par les exploitant-e-s s'élève à 1 004 326 soit 98.6% de la quantité de superificies cultivées, couvrant une SAU de 726 823 6 cx qui représente 98.7% de la SAU totale.

Les petit-e-s exploitant-e-s occupent majoritairement des lopins de terres. Ce groupe représente 73.9% des exploitant-e-s agricoles dénombrés en Haïti. Ils exploitent une SAU inférieure à 1 cx, soit un total de 343 970.5 cx qui représentent 46.7% de la SAU totale. Par contre, 26.1% des exploitations ont une SAU supérieure ou égale à 1 cx; celles-ci occupent une SAU de 392 271 cx correspondant à 53.3% de la SAU totale. Les petit-e-s exploitant-e-s sont nombreux mais ils diversifient leurs cultures dans une même parcelle à cause de peu de superficie.

En ce sens, les petit-e-s exploitant-e-s n'ont pas vraiment la capacité de produire de grandes quantités de produits alimentaires à grande échelle afin de fournir sur le marché. Malgré, la faible production de denrées alimentaires, selon CNSA[95] l'offre alimentaire provenant des activités agricoles du pays représentait 42 % et 48% de la disponibilité alimentaire dans le pays respectivement en 2008 et en 2010 parce que la taille est vraiment inferieur et ne répond pas car la taille productive des petit-e-s producteur·rice·s s'élève à 0.25 hectares et correspond au plus a 0.72 hectares. Ainsi, les problèmes phytosanitaires, les catastrophes naturelles sont des phénomènes courants qui gangrènent la productivité des petit-e-s exploitant-e-s.

Ce qui explique toutes les violations des droits des paysan-ne-s du secteur agricole. La politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement haïtien defaillant n'arrive pas à contrôler et bien identifier les impacts de dégradation des espèces végétales

[94]Recensement Général de l'Agriculture (RGA).05-11-12.
[95] Ibid

et animales. L'absence d'une bonne gouvernance se fait ressentir à tous les niveaux. Même au niveau de la gestion de l'environnement physique et social n'a été mise en place aucune politique de conservation, restauration et d'innovation.

Suite à la degradation des sols, est observé un exode rural des producteur·rice·s vers le milieu urbain afin de développer des activités de commerce anarchique, certains ou certaines ont vendus toutes ou une partie de leur propriété afin de migrer dans des pays étrangers (des pays de la Caraïbe, en particulier la République Dominicaine et autres d'Amérique du Sud et du Nord) afin de trouver une meilleure condition de vie répondant à leurs exigences familiales (éducationnelles, alimentaires et sanitaires etc.).

7.4.2. La discrimination concernant leur capacité à fournir des produits sur le marché

Le rendement des parcelles dépend d´un ensemble de paramètres fondamentaux; la qualité de semence, les nutriments du sol, le système de production, contrôle sanitaire et environnement. La grande majorité des producteur-rice-s ne reçoit pas de formations qui pourraient les orienter dans le domaine de production. Le marché agricole haïtien est très compétitif face au phénomène du marché libre avec la République dominicaine. Une petite parcelle de 0,25 ha dans un système de production très diversifié mettant en culture banane, canne -à -sucre, ignames, maïs et haricot ne peut donner aucun rendement compétitif possible. Il faut aussi signaler le problème de morcellement des terres.

Pour certains hommes politiques, le problème de rendement chez les petit-e-s producteur-rice-s est lié à un manque d´intérêt au sein de secteur. Pour les autres secteurs d´observation du pays, le problème de la production est lié à une absence de volonté des autorités étatiques sur la nécessité de trouver les goulots d'étranglement et d'apporter des solutions durables touchant tous les acteurs de la chaine allant de la fourche à la fourchette.

Il convient de souligner que le problème de main d'oeuvre se fait sentir par le phénomène migratoire. Un ménage de 6 à 7 membres sans une subvention économique occupant une surface de 0.25 ou 0.70 s'appauvrit davantage. Aucun souci de l'état haïtien d'accorder des subventions agricoles aux producteur-trices, c'est pourquoi les gens sont obligés de fuir le pays dans le souci d´améliorer des conditions d'existence.

7.4.3. Le marché informel et leurs impacts sur les produits agricoles

Le point marquant de la fin d'année 2019 et du début de 2020 a été la crise sociopolitique et l'avènement de la crise COVID-19 qui ont rendu particulièrement difficile la conjoncture économique. La dégradation de la situation politique continue d'avoir des effets néfastes sur l'évolution économique.

Les conditions favorables à la relance de l'économie n'ont pas été au rendez-vous, ce qui provoque une instabilité sur le marché haïtien. Cette dernière se caractérise surtout par la variation des prix des produits alimentaires et des biens et services, ce qui diminue drastiquement le pouvoir d'achat des differents agents économiques (Voir graphique 5).

Ce fléau atteint dans la plupart des cas, tous les circuits économiques du pays et freine la croissance économique car l'évolution des prix n'est pas suffisamment maitrisée par les décideurs étatiques. Toutefois, ce problème parait encore plus complexe à cause de la fluctuation des prix sur le marché informel des produits alimentaires représentant un enjeu économique.

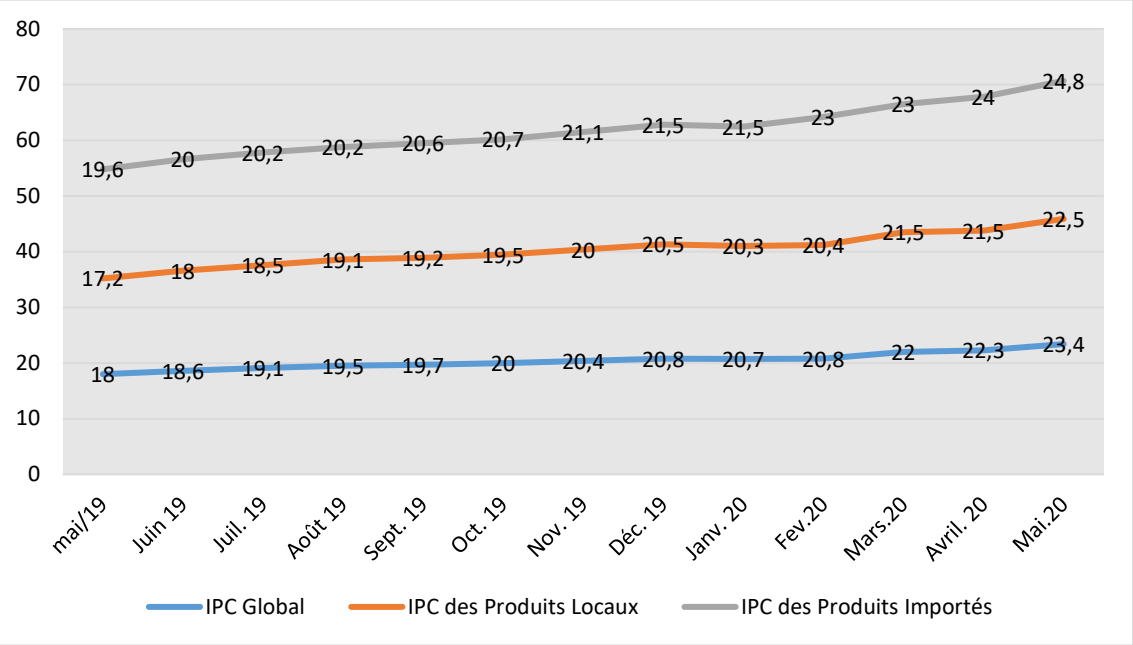

Graphique 5 : Évolution annuelle en% de l´inflation de Mai 2019 à Mai 2020
Source : IHSI,2020

7.4.4. Les mesures prises par les responsables sur la fermeture des marchés

Quelques jours après la réalisation du premier test de COVID-19 positif par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) 19 mars 2020, dans l´objectif d´éviter la contamination et la propagation de la COVID-19, le gouvernement a décrété un ensemble de mesures, parmis lesquelles il y avait la réduction des heures de travail et la fermeture des frontières Haïtiano-Dominicaines. Ensuite, dans quelques villes des autres départements du pays, les maires de certaines villes spécifiques ont pris des mesures strictes de limiter l'accès aux marchés en réduisant le nombre de jours d´ouverture et les heures journalières de fonctionnement tout en mettant la restriction sur les déplacements entre les villes (Cap-Haitien, Jérémie) et les départements.

En effet, le marché agricole, c´est un système formé de plusieurs agents économiques à savoir les acheteurs et vendeurs de produits et autres venant du milieu rural et urbain tout en faisant intervenir les differents circuits de transport. La réduction du nombre de jours d´ouverture affecte principalement les producteur-rice-s et les revendeur-euse-s au marché. Cette situation a favorisé les produits importés au detriment de ceux locaux ce qui decourage davantage les producteur-rice-s locale tout en ouvre la porte vers le phénomène migratoire interne et externe.

Certains producteur-rice- s déclarent que la pandémie de COVID-19 a aggravé la situation au sein du secteur agricole tout en donnant des avantages au marché capitaliste pour des importations de produits non contrôlés (Voir graphique 3). Comme conséquence, beaucoup de producteur-rice-s étaient obligés de chercher un crédit afin d´ouvrir une petite entreprise au lieu d´investir dans la production agricole car ils ne sont pas en mesure d'entrer en compétition avec les produits importés des entreprises transnationales. De plus selon eux, la majorité des agences de crédit du milieu rural préfèrent octroyer des crédits à des petites entreprises au détriment de la production agricole.

Dans certains départements en Haïti, notamment dans le Nord, Nord-Est, les mesures prises par les responsables pour la fermeture des marchés n'ont pas vraiment été respectés. La vulnérabilité du pays a fait que des dizaines de Madan[96] Sara faisant fi de ces mesures ont réclamé la cessation du confinement pour la reprise des activités dans la ville du Cap-Haïtien. Après quelques jours, les responsables ont tenté de faire appliquer les mesures de confinement jusqu´à nouvel ordre sans aucune mesure palliative pour les femmes commerçantes. Il y a une sorte de désobéissance civile car la population s'est soulevé contre cette mesure disant qu'elle vive au jour le jour afin de subsister donc la fermeture des marches est difficile d'application.

La majorité d'entre les habitants ont cru dur comme le fer qu'il n'existe pas vraiment de pandémie COVID-19. Selon eux, il s'agit d'une manipulation à dessin de collecter de l'argent. Les autorités n'étant pas capables de passer de la parole à l'action, les décisions prises sont sans effet. Les manifestants ont exigé aux autorités la réouverture du marché dans l´immédiat ainsi l'élimination du calendrier de fonctionnement. De plus, les petit-e-s commerçant-e-s ont rejeté l´obligation faite par la mairie du paiement de 3000[97] HTG par mois afin d´occuper un espace au marché. Durant cette période de confinement, les madan sara ont forcé les autorités haïtiennes à faire rétrait de certaines mesures prises durant la COVID-19.

7.4.5. Difficultés pour la commercialisation des denrées alimentaires dans les marchés

L'invasion de denrées alimentaires importées sur le marché local est un enjeu considérable pour le secteur agricole. En effet, le manque d´accompagnement des autorités plus spécifiquement du Ministère de commerce se fait sentir et ne stimule pas les achats locaux par des organisations locales, internationales et les institutions du pays telles les universités, les collèges, les écoles primaires et les églises pour la valorisation la production des petit-e-s exploitant-e-s agricoles.

[96] Haïti / Coronavirus Des commerçants réclament leur retour au marché public dans la deuxième ville du pays : Disponible en : http://www.caraibcreolenews.com/index.php/caraibes/haiti/item/16960-haiti-coronavirus-des-commercants-reclament-leur-retour-au-marche-public-dans-la-deuxieme-ville-du-pays

[97] Cap-Haïtien (Nord) : protestation des marchands après la fermeture du marché Cluny. Disponible en : https://haitistandard.com/cap-haitien-nord-protestation-des-marchands-apres-la-fermeture-du-marche-cluny/

Durant la pandémie de COVID-19, le confinement et le manque de stratégie du secteur agricole ont réduit davantage les possibilités d'écoulement des produits agricoles sur les marchés publics.

Dans cette perspective, il est nécessaire que le gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Affaires sociales puisse encourager l'achat des produits alimentaires locaux en vue d'inciter les producteur-rice-s à augmenter leur production. Il est nécessaire de développer des programmes de foire de produits locaux afin de pouvoir redresser le système de production. Cette alternative pourrait réduire également les déplacements de masse des paysans vers les villes (exode rural).

7.4.6. La discrimination sur les prix pour les marchandises

La politique de la baisse des barrières douanières dans l´intention de faciliter l'importation en Haïti a ses revers sur la production nationale. Cette politique a provoqué un nouvel afflux sur le marché national de produits importés qui décourage nos paysans à s'investir davantage. Les produits locaux ne peuvent pas faire face à la concurrence des produits importés en raison de la faible quantité produite par nos paysans et de la façon dont les produits sont présentés. D'autre en plus que des marchandises périssables arrivent souvent en mauvais état sur les lieux de distribution à cause de l'absence de système de réfrigération durant le transport. Les prix sont désavantageux pour les paysans.

7.5. Situation des travailleur·euse·s migrant·e·s

En Haïti, les institutions qui regroupent les travailleur-euse-s étrangers ne sont pas vraiment nombreuses. Cependant, nombreux sont ces travailleur-euse-s migrant-e-s qui travaillent dans les divers secteurs tels que les secteurs industriels, les compagnies de télécommunications, les constructions, l´éducation et le secteur public.

En effet, les autorités étatiques en collaboration avec des représentants des relations diplomatiques (ambassadeurs) assurent une protection sociale à ces travailleur-euse-s contrairement aux travailleur-euse-s haïtien-ne-s qui travaillent dans les industries pour lesquels il n'y a aucune considération. Le nombre de travailleur-euse-s dans les industries a diminué durant la pandémie de COVID-19.

Le plus grand parc industriel dans le pays, le parc métropolitain a été toujours en fonction malgré la crise notamment avec une stratégie de réduction du nombre de travailleur-euse-s dans l´intention d´éviter la propagation de la COVID-19 et en même temps d´exploiter le petit nombre de travailleurs restants. Sur le plan sanitaire, les travailleur-e-s sont tenus d'appliquer les principes de prévention consistant à laver fréquemment les mains et de respecter la distanciation sociale. Pour certains individus, le lavage fréquent des mains leur parait difficile et surtout le port du masque pendant le labeur. Certains travailleur-euse-s migrant-e-s n'ont pas apprécié ces principes et se sont vus interdits l'entrée dans les ateliers de travail.

7.5.1. La politique de retour des travailleur-e-s migrants saisonniers en Haïti

Après les deux premiers cas de COVID-19 confirmés le 20 mars 2020 en Haïti, dans le souci d´éviter sa propagation dans le pays, les autorités responsables du système sanitaire ont procédé à la fermeture de toutes les frontières surtout celle entre la République Dominicaine et Haïti. Par ailleurs, le gouvernement haïtien a communiqué de nombreuses instructions importantes telles que: l'application des règles d'hygiène, la distanciation sociale, le port des masques, la fermeture des écoles et des usines, la fermeture des aéroports et des ports aux passagers, interdiction des réunions de plus de 10 personnes, couvre-feu à l'échelle nationale entre 20h00 et 5h00 et plaidoyer pour le respect des règles de distanciation sociale. Entre temps, 15 cas ont été confirmés en Haïti. En raison de l´évolution de la pandémie en République Dominicaine, des travailleur-euse-s haïtiens ont décidé de retourner en Haïti afin d´éviter le risque de contamination chez le pays voisin. Dans certaines zones frontalières, il a été même imposé aux migrants de traverser la frontière. Ceux qui ont eu le privilège de traverser ont été mal reçus par les autres haïtiens et ils ont même reçu des menaces de mort en raison de leur manque d´éducation sanitaire par rapport à la COVID-19.

Pourtant, les maires des villes frontalières à Ouanaminthe, Anse-à Pitres, Bèlladère et Malpasse n´avaient même pas prévu un fond de soutien afin d´aider les gens venant de la République Dominicaine qui perdaient leur emploi. Sur ce point, le gouvernement doit assumer son rôle de protection du droit à l´alimentation pour la garantie d'une vie meilleure en Haïti car ces personnes ne sont qu'à la recherche de leur pain quotidien mais au péril de leur vie. Selon l´Organisation Internationale de Migration (OIM)[98] du 21 septembre au 4 ctobre 2020, un total de 40 660 migrants vers Haiti et 16 684 entre eux son des retours volontaires. Du 1er juin au 20 septembre 2020, 672 personnes sont rapatriées de force de sept pays: Iles Turques-et-Caiques, Bahamas, Cuba, Dominique, Mexique, Garde-Côtes, St Kitts et Nevis. De plus, 257 personnes sont rapatriées volontairement du Chili.

7.6. Les licenciements pendant la crise de COVID-19

Selon un article publié dans le nouvelliste le 2 Avril 2014 qui parle sur comment la législation haïtienne définit le préavis [99] haïtien entre les deux parties prenantes, il est mentionné ce qui suit « *La partie qui met fin immédiatement au contrat de travail devra verser à l'autre des indemnités calculées à partir de son dernier salaire et sur la base établie à l'article 45 du Code du travail* ». Ensuite, si un employé abandonne son travail sans préavis, le patron, s'il le désire ou mieux s'il estime opportune, peut exiger l'employé

[98] Haiti : COVID-19 surveillance frontalière .Disponible em: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/iom_flow_monitoring_Covid-19_sitrep_bimensuel_no._24_0.pdf.

[99] Le préavis, une obligation pour l'employé aussi bien que pour l'employeur . Disponible en : https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/127129/Le-preavis-une-obligation-pour-lemploye-aussi-bien-que-pour lemployeur.html#:~:text=En%20cas%20de%20licenciement%2C%20le,42%20du%20Code%20du%20travail.

à l'indemniser, c'est-à-dire de lui payer le préavis. En cas de refus de paiement, le patron saisira le Bureau du Travail. Au Bureau du Travail, en cas d'échec des négociations, le Bureau saisira le tribunal du travail qui va devoir statuer sur le différend.

En d'autres termes, en cas de licenciement, le patron est tenu de payer à l'employé ses prestations légales (Boni, congé, le salaire) et même une indemnité à titre de préavis, si l'employé a été révoqué sans préavis et hors des motifs prévus à l'article 42 du Code du travail. Bien que la législation haïtienne ait clairement définit les procédures montrant la responsabilité des entrepreneur-e-s à l´égard des travailleur-euse-s, elles n´ont pas été respectées durant le confinement (Le Nouvelliste, 2014).

Après les industries, le système éducatif offre beaucoup plus d'emploi. Monsieur Pierre Josué Agénor Cadet, le Ministre de l´Éducation Nationale a précisé qu'il y a environ 20 900 écoles[100] dont 17 milles appartiennent au secteur privé. Durant la pandémie de COVID-19, des professeur-e-s ont été mis en congé sans aucun moyen de subsistance contrairement à ce qui est prévu dans la législation haïtienne. Un secteur qui a été en grande difficulté durant le phénomène de pays lock a subit davantage avec la COVID-19 qui a ajouté au poids des besoins alimentaires.

Depuis plusieurs années, le système éducatif fait face à de sérieux problèmes de disponibilité de l'énergie électrique. Durant la pandémie de COVID-19, la grande majorité des professeur-e-s ne sont pas en mesure de dispenser des cours en ligne car le pays ne dispose pas d'infrastructures adéquates. Une grande mobilisation de protestation a été organisée par les professeur-e-s pour demander aux autorités étatiques l'amélioration de leurs conditions de vie. La présidence a décidé de subventionner un total de 17 000 écoles. Dans cette subvention[101] , il a aussi promis une compensation salariale pour 100 000 professeurs des écoles et universités privées du pays durant la pandémie de COVID-19 afin qu´ils/elles puissent répondre aux besoins familiaux. Le gouvernement haïtien se met en branle afin de concrétiser cette promesse.

Au lendemain du confinement, de mars à août 2020, le gouvernement a lancé l'autorisation pour la réouverture des écoles, mais toutes les portes des établissements étaient fermées en raison de la crise économique des parents. Dans un contexte réel, le problème économique est à l'origine de la crise d´insécurité alimentaire.

Durant la pandémie de la COVID-19, environ 60000 travailleur-euse-s des usines de sous-traitance du secteur textile en Haïti [102] se ont immédiatement retrouvés sans emploi sans aucune assurance leur permettant d'assurer l´alimentation de leur famille selon l'article 42 du Code du travail.

---

[100] Coronavirus: 17 mille écoles privées recevront une subvention de l'État haïtien. Disponible en http://haiti24.net/coronavirus-17-mille-ecoles-privees-recevront-une-subvention-de-letat-haitien/

[101] Ibid.

[102] Covid-19 : réouverture des usines textiles haïtiennes lundi. Disponibles en https://fashionunited.fr/actualite/business/Covid-19-reouverture-des-usines-textiles-haitiennes-lundi/2020041623640

Un mois après le confinement, le chef du gouvernement haïtien-premier ministre, monsieur Joseph Jouthe- a annoncé lors d´une conférence de presse: « Seulement 30 % du personnel de chaque usine aura le droit de travailler et on fera un roulement chaque semaine donc les travailleur-euse-s ont une quinzaine de jours de travail dans un mois en attendant que le problème soit résolu ». Les travailleur-euse-s se plaignent de cette stratégie rotative qui ne respecte pas les normes et les principes établis dans législature haïtienne.

Les travailleur-euse-s des usines ont eu accès à du matériels de protection à l'intérieur des ateliers pour se protéger contre la pandémie de COVID-19. Le gouvernement a fait une commande de dix millions de masques en provenance de la Chine pour une population d'environ dix millions d'habitants. A noter qu'un million de masques a été donné gratuitement à la population dans le cadre d´aide humanitaire.

Dans le cadre du respect des conditions d´hygiène, plusieurs industries ont violé le respect des principes. L'industriel Clifford Apaid[103], du groupe Apaid, propriétaire de Cleveland, a pris le contre-pied des affirmations de Dominique St Eloi à savoir la distance entre les ouvrier-è-s n'est pas respectée à l'entrée des usines. Les ouvrier-è-s sont entassés comme des cabris à l'intérieur des usines, a-t-il dit. «Nous du CNOAH, de Batay ouvriye, de CTSP, de CTH, avons dénoncé l'usine Cleveland, 11-17 à la Sonapi, MGA, MBI et Codevi qui entassent les ouvrier-è-s», a fulminé Dominique St-Eloi.

Suite à cette confirmation de Dominique St-Eloi, l'industriel Clifford Apaid, du groupe Apaid, propriétaire de Cleveland, a pris le contre-pied des affirmations de Dominique St Eloi. « Les mesures d'hygiène et de protection sont respectées. La distance physique est assurée ainsi que le port du masque au sein de l'usine est obligatoire. En plus du lavage des mains, des dispositions ont été prises pour décontaminer les chaussures des ouvrier-è-s » a détaillé Clifford Apaid, soulignant que le Ministère des Affaires sociales a effectué une inspection de l'usine lundi 13 Avril en compagnie de certains responsables syndicaux dont Paul Loulou Chéry. En Haïti, c'est le pouvoir économique des plus forts au détriment des plus faibles. Bien que les usines textiles regroupent beaucoup de gens, pour les patrons de ces entreprises la santé de leurs travailleurs leur importe peu.

[103] Réouverture des usines, nouvelle bataille et de belles perpectives…Disponible en : https://lenouvelliste.com/article/214910/reouverture-des-usines-nouvelle-bataille-et-de-belles-perpectives

VIII. IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES FEMMES RURALES ET MADANS SARA

8.1. Rôle des madans sara et paralysie de leurs activités économiques

Selon la projection[104] de population haïtienne de 2018 par IHSI, Haiti compte plus de femmes que d'homme, soit 5659140 d'hommes sur une population de 11, 411,527 habitants qui représentent 49.59% de la population contre 50.41% de femmes (soit 5 752 387 femmes). Les femmes[105] s'adonnent à des activités commerciales interurbaines et interdépartementales; elles sont des commerçantes ambulantes couramment appelées « Madan Sara » (Photo 2). Ces dernières transportent les produits agricoles du milieu rural vers le milieu urbain au péril de leurs vies, faisant face à l'insécurité grandissante créée par les gangs armés afin de satisfaire les besoins quotidiens de leurs enfants. Le droit de la protection des citoyen-ne-s n'est pas respecté.

Photo 2 : Madans sara vendant leurs produits agricoles

Dans les institutions étatiques, le quota des 30[106] % n'est pas respecté. Mais, les femmes rurales haïtiennes jouent un rôle important dans la mise en œuvre des actions sur la sécurité alimentaire. Elles contribuent activement dans les activités agricoles et participent à la sauvegarde de la tradition d´agriculture de subsistance, surnommée jardin

[104] Projection de la population de 2018. IHSI/Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS).Disponible en : http://www.rgph-haiti.ht/haiti-en-bref/

[105] l'impact du Covid-19 sur les femmes et les filles. disponible en : https://interactive.unwomen.org/multimedia/explainer/Covid19/fr/index.html?gclid=cjwkcajw2dd7brasei wawctcb4kr8uelwcyp9dtkqzsmw4mbdwgtp1r5zibny_nhr5qeosvjgiriwbocrg0qavd_bwe

[106] Péripéties du quota de 30% de femmes dans les postes politiques en Haïti.Disponible en : https://fed.org.ht/2018/03/07/peripeties-du-quota-de-30-de-femmes-dans-les-postes-politiques-en-haiti/

créole lesquel est considéré comme une banque d´aliments de subsistance pour le milieu rural.

Selon la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, il est souligné[107] *que les paysannes et les autres femmes vivant en milieu rural jouent un grand rôle dans la survie économique de leur famille et dans l'économie rurale et nationale, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, mais se voient souvent refuser la jouissance et la propriété de la terre, un accès équitable à la terre, aux ressources productives, aux services financiers, à l'information, à l'emploi ou à la protection sociale, et sont souvent victimes de violence et de discrimination sous des formes et dans des manifestations diverses*.

Au sein des ménages ruraux haïtiens, l'apport et la distribution de la nourriture sont assurés par les femmes. Elles achètent les produits de leur milieu qu'elles commercialisent sur le marché urbain et d'autres marchés caraibéens. Durant la pandémie de COVID-19, 75%[108] de ces femmes haïtiennes qui gagnaient leur vie au quotidien sont devenues dépendentes du transfert d´argent de la diaspora haïtienne.

En réponse à cette situation tragique qui traverse le monde, la titulaire du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes en Haïti, madame Marie Giselhaine Mompremier[109] a déclaré, au cours d´une conférence de presse, le vendredi 3 avril 2020, à l'occasion de la journée nationale du mouvement des femmes haïtiennes, que « Les femmes représentent les premières victimes des conséquences du COVID-19 (le nouveau coronavirus), non seulement en tant que personnes, mais en tant que personnels de santé […] », ce qui montre clairement que la vie des ménages haïtiens reposent sur les femmes et sur le plan alimentaire et sur les plan ssanitaire et éducationnel.

En effet, la pandémie de COVID-19 a paralysé les activités économiques des femmes haïtiennes, notamment les madans Sara. Le confinement, une des mesures de sécurité face à la COVID-19, a considérablement réduit les mouvements commerciaux. Selon l´enquête de SAMEPA (2020)[110], le sous-emploi constitue un obstacle majeur au sein des ménages haïtiens et celui ou celle qui a un emploi se trouve dans l'impossibilité de se nourrir deux fois par jour durant la pandémie de COVID-19. Selon l'analyse des données de cette enquête, dans l'ensemble du pays, plus de 60% des ménages ont adopté des stratégies d'adaptation parmi lesquels 37 % ont adopté des stratégies de crises et 25% des stratégies d'urgence.

---

[107] Conseil des droits de l'homme Trente-neuvième session 10-28 septembre 2018.

[108] Le COVID-19, un défi de plus pour la réalisation des droits des femmes. Disponibleen :https://binuh.unmissions.org/fr/le-Covid-19-un-d%C3%A9fi-de-plus-pour-la-r%C3%A9alisation-des-droits-des-femmes

[109] Santé-Genre : Les femmes, les premières victimes des conséquences de la pandémie de Covid-19 en Haïti. Disponible en : https://www.alterradio.org/spip.php?page=article&id_article=25452&connect=alterpresse

[110] Evaluation Rapide de l'Impact COVID-19 sur la Sécurité Alimentaire, Moyens d'Existence et Production Agricole. SAMEPA, 2020

Face à cette situation, beaucoup de jeunes ont intégré l´industrie des gangs armées au péril de leur vie pour subvenir aux besoins. Nous récençons de nombreux cas d'enlèvement ou Kidnaping (des jeunes filles, garçons, adultes et des enfants) ainsi que les détournement de camions de marchandises, de pillage systématique des marchés publics et privés. Les marchés publics sont fermés ce qui aggrave encore la situation d´insécurité alimentaire au sein des familles.

La communauté internationale est toujours muette sur les divers cas récents de meurtres, de criminalités qui se passent dans le pays. Il faut avoir une politique pour protéger les masses paysannes

8.2. Situation des femmes travailleuses et enceintes durant la COVID-19

A cause de la vulnérabilité du système de santé, les femmes enceintes ont eu peur de se rendre dans les hôpitaux pour les soins. En Haïti, environ 300 000[111] naissances sont attendues annuellement, dont plus de 75 000 entre le mois d'Avril et Juin 2020.

L´équipe technique de Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) avec l'appui financier de "Affaires Mondiales Canada", le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) ont mis sur pied une formation à l'intention des sages-femmes et responsables de santé reproductive au niveau des dix (10) départements du pays durant la pandémie de la COVID-19.

L'objectif de cette formation a été de lutter contre la mortalité infantile. Pendant la pandémie du COVID-19, le nombre des femmes enceintes a continué d'augmenter. La promotion et la continuité des services de santé reproductive et materno-néonatale sont des indicateurs clés pour éviter une surmorbi-mortalité indirecte du Coronavirus. A fait remarquer l'UNFPA par l'organe de la Chargée de programme en santé maternelle et néonatale, Vavita Leblanc : « La préservation des droits reproductifs doit être assurée même en situation de crise sanitaire, y compris l'accès à la planification familiale, pour l'exercice continu du droit des femmes ».

Sur le plan de la collaboration, l'UNFPA[112] a mis un fonds central d'intervention d'urgence de 70 000 dollars de médicaments et de produits pour se laver les mains ainsi que des lampes solaires pour l'éclairage des espaces. De plus, L'UNFPA a acheminé également plus de 100 000 dollars d'appui à la santé procréative vers le département des Nippes.

[111] Les sages-femmes d'Haïti se mobilisent pour supporter les femmes enceintes pendant la pandémie.Disponible en : https://haiti.unfpa.org/fr/news/les-sages-femmes-dha%C3%AFti-se-mobilisent-pour-supporter-les-femmes-enceintes-pendant-la-pand%C3%A9mie

[112] Haïti : les sages-femmes exhortent les femmes enceintes à continuer les soins prénatals pendant la pandémie.Disponible en : https://www.unfpa.org/fr/news/ha%C3%AFti-les-sages-femmes-exhortent-les-femmes-enceintes-%C3%A0-continuer-les-soins-pr%C3%A9natals-pendant

8.3. Travail décent et sécurité sociale

La législature haïtienne définie clairement [113] les conditions de travail que ce soient dans le secteur public et privé et la responsabilité des parties. En raison de la vulnérabilité des demandeurs d'emploi, le manque de respect à l´égard du droit du travail, les employeurs ont beaucoup exploité les travailleurs. Selon la dernière enquête sur les conditions de vie réalisée par l'ECVMAS en 2012, le système de protection sociale ne peut répondre aux besoins de la population. Seulement 11% des personnes extrêmement pauvres ont reçu une aide sociale en 2012.

La plupart des haïtiens ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale. Les régimes contributifs existants tels que Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA) pour les pensions de retraite, de survivants et d'invalidité et l'OFATMA pour l'assurance accident, maladie et maternité sont peu efficients et ne couvrent qu'une très faible partie des travailleurs. l'ONA ne verse actuellement que 3 516 pensions tandis que l'OFATMA ne couvre que 96 000 travailleurs (principalement à Port-au-Prince), soit moins de 2% de la population active du pays. Il est estimé que seuls 4% des haïtiens sont couverts par l'assurance maladie. Les dépenses sociales ont diminué en Haïti entre 2002 et 2011.

Le droit à un travail décent doit être garanti par l'Etat en respectant les normes internationales définis par l'OIT. L'état doit garantir un système de protection sociale pour permettre un investissement considérable afin de soutenir une croissance économique durable et jouer un rôle vital de stabilisateurs économiques. Haïti est loin d'atteindre ces objectifs avec seulement 3% de la population totale couverte par un régime d'assurance sociale, représentant un creux énorme à combler et un véritable défi pour l'État et pour la nation haïtienne toute entière.

8.4. Exploitation des travailleur-e-s domestiques

En Haïti, le travail domestique est très courant et les travailleur-euse-s domestiques sont connus sous le nom de ***restatvèk ou bòn.*** Mais cette activité concerne beaucoup plus les jeunes femmes. Selon la communauté haïtienne, il s'agit d'un système d´exploitation et de discrimination. Par contre, on trouve beaucoup de jeunes « domestik » qui habitent chez un oncle, une tante, cousin-ne et parrain-marraine. A tous les cinq (5) ménages urbains en Haïti, il est possible d'en trouverr 4 qui reçoivent l´un des membres de sa famille venant du milieu rural pour la poursuite des activités scolaires premièrement puis la soumission à des travaux domestiques tels que : la préparation de la nourriture et les lessives.

[113] Les sources internationales du droit social haitien.Disponible en : https://guadeloupeconvention.typepad.com/les%20sources%20internationales%20du%20droit%20haitien.pdf.

En effet, avant la pandémie de COVID-19, « plus de 207 000[114] enfants haïtiens de moins de 15 ans, séparés de leurs parents biologiques travaillent dans des conditions inacceptables », selon une étude menée par une vingtaine d'organisations nationales et internationales sous la direction du ministère des affaires sociales. Il est en effet crucial de promouvoir le partage des responsabilités dans le ménage et la famille et de valoriser les travaux domestiques non rémunérés.

Cette situation s´aggrave durant la pandémie de COVID-19. Beaucoup de ménages réclament leurs soutiens des autorités afin de créer des emplois dans le pays pour que les enfants puissent travailler en Haïti dans l´intention de réduire le phénomène migratoire.

Par ailleurs, la précarité de l´emploi est l'un des éléments qui a grandement contribué à une féminisation de la pauvreté en Haïti. En raison de la discrimination du système salarial, les femmes reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes ; elles travaillent plus dans le secteur informel, sans droit à la sécurité sociale (55,9%)[115]et sont moins représentées dans les emplois formels (30%).

IX. L´IMPACT DES ENTREPRISES SUR LE DROIT Á L´ALIMENTATION DURANT LA PANDÉMIE

Les entreprises transnationales avec leur caractère autonome, leur mode d'intégration facile dans les différents secteurs clés du pays à savoir les ministères tels que les ministères de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de la sécurité publique font d'elles des entreprises à part entière. Ainsi, elles dominent complétement le marché haïtien sur le plan alimentaire et contrôlent les importations sans le moindre souci de la qualité hygiénique, nutritionnelle et culturelles des aliments. Elles constituent en effet une contrainte dans l'exercice du droit à l'alimentation et la nutrition en Haïti.

9.1. Intégration des entreprises transitionnelles au détriment des petit-e-s producteur-e-s

L´intégration des entreprises transitionnelles sur le territoire d´Haïti est une situation qui paralyse le secteur agricole. Elles ont intégré toutes les institutions étatiques par des stratégies de financement de travaux publics et de production agricole. En ce sens, l'État perd toute sa souveraineté et le peuple vit dans une situation de pauvreté. Il en découle une insécurité alimentaire et l'immigration à cause de la disparition progressive de la

[114] Haïti: plus de 200 000 enfants exploités comme domestiques. Disponible en : https://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201512/12/01-4930573-haiti-plus-de-200-000-enfants-exploites-comme-domestiques.php

[115] Faits et chiffres clés sur la situation des femmes en Haïti, Novembre 2017.Disponible en : https://haiti.unfpa.org/fr/news/faits-et-chiffres-cl%C3%A9s-sur-la-situation-des-femmes-en-ha%C3%AFti-novembre-2017

culture de travail du milieu rural. En plus, l'absence de politique de contrôle des importations a une incidence sur le marché local en entrainant une grande compétition permanente entre les secteurs productifs de ce pays et les sociétés d'importation.

9.2. La politique d´inclusion des entrepreneurs sur la crise liée à la COVID-19

La pandémie de la COVID-19 ouvre une nouvelle opportunité au système capitaliste pour le contrôle du marché alimentaire. En effet, le fonctionnement capitaliste constitue l'un des facteurs affectant le respect des droits humains, plus particulièrement, le droit à l'alimentation en Haïti. Dans le domaine de la production agricole, cette influence est comme une stratégie[116] de contrôle du système productif national en le remplaçant par un nouveau système d'importation et de transformation des ouvrier-è-s agricoles en manufacturiers au lieu de les accompagner par des supports techniques bien structurés pour la production locale.

Ces groupes d´individus (les sociétés transnationales) de par leur capacité d'être partout et nulle part à la fois leur confère l'aptitude d'échapper à certaines sanctions en conséquence de leur irresponsabilité face à l'individu et à son environnement. Cette situation de domination résulte de la mauvaise gouvernance du pays qui dépouille l'Etat de sa souveraineté nationale. Ces groupes installés dans le pays cherchent à dominer et à imposer un système de contrôle à tous les niveaux. Par conséquent, l´État a besoin de développer une nouvelle stratégie afin d´encourager les petit-e-s exploitant-e-s agricoles à la commercialisation de leurs produits et de permettre une relance économique familiale dans le milieu rural.

[116] M. Gué . Le gouvernement nie avoir acquis des semences OGM. Le ministre de l'agriculture Joanas Gué dément les rumeurs faisant état de l'introduction de semences d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur le marché haïtien. Il soutient que son ministère avait catégoriquement rejeté une offre de semence OGM de la firme transnationale Mossanto: http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=17824

X. ÉCO-DESTRUCTION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

10.1. Sécheresse, conséquences et stratégies d'adaptation

Avant la pandémie de COVID-19, durant l´année 2018 et le premier semestre de l'année 2019, le pays a été touché par des épisodes de sécheresse liés aux effets du phénomène El Niño. Cette sécheresse a affecté plusieurs départements comme le Nord-Ouest, le Nord-Est, la Grand-Anse et le Sud ainsi que certaines zones du Nord, le Centre et l'est du Sud-Est. Comme conséquence, la production de céréales, de haricots ont décliné d´environ 12 %[117] de la production agricole globale et de 50% de la production agricole du pays. Les productions n'ont pas atteint le niveau espéré au cours de la saison hivernale 2018/19 en raison des impacts pluviométriques en particulier dans les départements du Nord, du Nord-Ouest et du Nord-Est (FAO, 2020).

Avec la pandémie de COVID-19, plus de 6 ménages sur 10 ont adopté des stratégies d'adaptation à impact négatif sur les moyens d'existence afin de faire face à leurs besoins alimentaires. Les ménages vivant en zones rurales ont davantage recours aux stratégies d'adaptation de crise et d'urgence (45%) en comparaison à ceux du milieu urbain (40.7%). Selon SEMEPA 2020, 14.4% ont adopté des stratégies d'urgence telles que la vente de maisons, de terres ou des dernières femelles (chèvres,truie, brebis et etc); 26,5% ont adopté des stratégies de « crise » comme la vente d'actifs productifs ou la consommation de stocks de semences et 30.6 % ont adopté au moins une stratégie de « stress » telles que le recours à l'emprunt ou au crédit pour l'achat de nourriture (SEMEPA,2020)

10.2. La relation entre éco-destruction, changement climatique et la COVID-19

Les changements climatiques ont des impacts négatifs considérables sur le secteur agricole. Selon l´observation de FAO en 2014[118], Haïti est touché annuellement par des sécheresses et des pluies irrégulières qui ont des répercussions négatives sur le secteur agricole. A cela s'ajoutent les effets de deux tremblements de terre et des trois ouragans survenus au cours des 10 dernières années.

Avec les faiblesses structurelles persistantes du pays, la crise socio-politique et économique se détériore davantage. En effet, le milieu rural est beaucoup plus vulnérable à cause des pertes continues en ressources naturelles et humaines qui amplifient l'insécurité alimentaire. Ces pertes humaines sont caractérisées premièrement par l'exode rural des producteur-rice-s vers le milieu urbain pour développer des activités de commerce ; deuxièmement, du milieu urbain vers les pays de la Caraïbe, en particulier la

[117] Aperçu de la réponse janvier 2020. Disponible à : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/FAO-countries/Haiti/docs/Apercu_de_la_r%C3%A9ponse_de_la_FAO.pdf
[118] Ibid

République Dominicaine, puis vers les autres pays d'Amérique du Sud tels que le Brésil et le Chili afin de trouver une condition de vie meilleure capable de les aider à répondre aux exigences familiales (éducationnelles, alimentaires, sanitaires etc.).

XI. RECOMMENDATIONS

La pandémie de la COVID-19 a montré au monde entier et plus particulièrement aux autorités étatiques l'urgence de prendre en charge leurs responsabilités dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de leur pays en appliquant des politiques publiques durables de production alimentaire. Par ailleurs, elle a mis en lumière de manière nette et claire la nécessité de favoriser la production alimentaire nationale d'un pays, en particulier en passant par la production des petit-e-s exploitant-e-s ; telle stratégie qui se révèle comme l'une des meilleures alternatives pouvant résoudre le problème d´insécurité alimentaire de 4.6 millions[119] de personnes dans le besion alimentaire durant la COVID-19 en Haïti (OCHA, 2020)

La mise en œuvre d´une telle politique publique nationale de production alimentaire est fondamentale. Le pays dépend de l'importation, la fermeture des ports et des douanes ont été imposés avec la pandémie de COVID-19. En conséquence, les acteurs importeur-rice-s ont connu le risque d'une pénurie d'aliments. Dans une telle situation de blocage momentané des activités d'importation, une politique de relance de la machinerie agricole haïtienne s'avère plus que nécessaire malgré le manque d´intérêt des autorités depuis plusieurs décennies. Haïti doit désormais mettre en œuvre une politique de souveraineté alimentaire nationale en priorisant les atouts de son environnement.

En effet, l´agriculture haïtienne est l´un des secteurs fondamental pouvant aider à résoudre la crise alimentaire en Haïti pour la disponibilité et l'accès à une alimentation saine et nutritive, pour le renforcement du pouvoir économique dont l'objectif est de combattre la malnutrition qui est à l'origine de l'inégalité sociale et pour assurer la sécurité sanitaire et la protection de l´environnement. Le secteur agricole regroupe environ un million (1 000 000) d'exploitant-e-s agricoles[120] et occupent autour de 60% de la population active ; il produit environ 45% des produits de consommation alimentaire du pays. Cependant, malgré son importance, le secteur agricole reste toujours vulnérable et sur le plan d´infrastructures souvent absentes dans de nombreuses zones du milieu rural et sur le plan de la production qui n´arrive pas à répondre aux besoins alimentaires de la population qui en dépend.

Ce renforcement des producteur-rice-s ruraux permettra de répondre aux exigences alimentaires de manière durable. Une politique publique pour l'accès aux intrants agricoles et aux services de soutien aux agriculteur-trice-s serait favorable

---

[119] APERÇU DES BESOINS HUMANITAIRES HAÏTI. Disponible en: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Ha%C3%AFti%20Aper%C3%A7u%20des%20Besoins%20Humanitaires%202020.pdf>

[120] RAPPORT BILAN ANNUEL 2016 – 2017 Ministère de d'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)

Un système de crédit doit être disponible pour les producteur-rice-s afin de faciliter l'achat de certains intrants ainsi que la préparation des sols.

Aussi, il est nécessaire de dynamiser le système d´encadrement technique par l´intermédiaire des techniciens du Ministère de l´Agriculture, en particulier les responsables de Bureau Agricole Communal (BAC), leur donner les moyens nécessaires pour la résolution des problèmes rencontrés par les agriculteur-rice-s dans leurs jardins.

Par ailleurs, il faut appuyer les associations des agriculteur-rice-s et coopératives dans la formation sur la gestion de l´eau, gestion des semences, protection des espèces endémiques et protection des bassins versants en évitant les destructions des arbres pour la protection des sources..

Le renforcement du système d'élevage est aussi d'une grande importance. Il faut appliquer des politiques pour l'amélioration de la taille des cheptels pour les ménages les plus vulnérables en vue d´assurer l'autoconsommation. C'est une source de protéine pouvant générer des revenus aux ménages. De plus, des assistances techniques sont nécessaires pour améliorer les conditions sanitaires des animaux pour l'accès à des services vétérinaires.

Il faut développer des filières agro-alimentaires pour le développement des chaines de valeur ajoutée. Il faut aussi la réhabilitation, l'entretien, la construction d'infrastructures de conservation dans des zones rurales et urbaines afin d´éviter les pertes des produits alimentaires. Apporter des appuis dans le circuit de commercialisation dans le marché local, régional et national.

Appliquer une politique d´appui à la génération de revenus au sein des ménages ; créations d'activités génératrices de revenus au profit des producteurs-rices, des petit-e-s-commerçant-e-s ainsi que des travailleur-euse-s journaliers afin de garantir le pouvoir d´achat et lutter contre l'exclusion sociale.

Contrôler et collaborer avec les collaborateurs de la coopération interne et externe au développement de la politique publique pour la mise en oeuvre des actions sur le plan de sécurité alimentaire et la nutrition à travers le pays par le processus multipartite et multisectoriel pris en charge par le pays;

Favoriser le suivi et l'accélération des processus de reddition de comptes et des mécanismes adaptés, transparents et accessibles de retour d'information et de réclamation de telle sorte que les réponses apportées soient continuellement améliorées;

Dynamiser les réseaux et processus multipartites et multisectoriels gérés par les pays dans l´intention de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Faire des campagnes de sensibilisation à travers des médias afin de valoriser notre culture alimentaire ainsi que la production locale; accompagner les organisations, associations, groupements et les coopératives du milieu rural de manière active afin qu´ils /elles puissent augmenter la production dans le souci de lutter contre l'insecurité alimentaire.

Travailler afin d´assurer que les populations touchées par l´insécurité alimentaire (groupes vulnérables ou marginalisés, les personnes vivant en situation précaire du milieu rural et urbain) ne soient pas à risque et que les résultats obtenus en matière de consolidation de la paix ne soient pas perdus une fois que l'aide alimentaire et nutritionnelle soit éliminée progressivement;

Faire en sorte que toutes les parties prenantes de la société participent activement à la lutte contre le changement climatique au sein du pays, respectent les droits des conventions internationales en vigueur afin de garantir aux personnes vulnérables et à risque l'accès aux ressources naturelles.

XII. RÉFÉRENCES

«ACTUALISATION DU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE».Disponibleen :<http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/VERSION_PNSAN_12_Mars_2010.pdf>

Analyse Rapide Genre – COVID-19 Haiti. Disponible en: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ARG-Covid-19-Haiti-CARE-ONUFemme-Rapport-version-01-Oct-2020-finale.pdf>

APERÇU DES BESOINS HUMANITAIRES HAÏTI. Disponible en: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Ha%C3%AFti%20Aper%C3%A7u%20des%20Besoins%20Humanitaires%202020.pdf>

Aperçu de la réponse janvier 2020. Disponible à : <http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/FAOcountries/Haiti/docs/Apercu_de_la_r%C3%A9ponse_de_la_FAO.pdf>

Bulletin: Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire p.5. Disponible en: <http://www.cnsahaiti.org/Web/Food_Basket/Mars2020/Foodbasket%20Mars%20%202020%20%20FINAL.pdf>

Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire. Disponible en : <http://www.cnsahaiti.org/Web/Food_Basket/Sept_2020/Foodbasket%20Septembre%20%202020_%20Final.pdf>

Carte des Pays > Obésité - Taux de prévalence chez les adultes Monde. Disponible à <https://www.indexmundi.com/map/?v=2228&l=fr>

Ce rapport est produit par OCHA Haïti en collaboration avec l'OPS/OMS ainsi que les autres agences des Nations unies et partenaires humanitaires. Disponible en <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/20200521_-_flash_update_no._6_Covid-19_-_ocha_haiti_-_fr.pdf>

Comité des droits économiques, sociaux et culturels - Observation générale No.15: Le droit à l'eau (Articles 11 et 12). Disponible en : <https://www.right-to-education.org/fr/resource/comit-des-droits-conomiques-sociaux-et-culturels-observation-g-n-rale-no15-le-droit-leau>

Conseil vingt mondial ans de l'eau d'engagement.Disponible en : <https://www.worldwatercouncil.org/sites/default/files/Official_docs/20161128_CME_livre_20ans_engagements.pdf>

Coronavirus: 17 mille écoles privées recevront une subvention de l'État haïtien. Disponible en <http://haiti24.net/coronavirus-17-mille-ecoles-privees-recevront-une-subvention-de-letat-haitien>

Covid-19 : Moïse promet de la nourriture à 1 million de familles et de l'argent cash à 1.5 million d'autres.Disponible en : <https://www.haitilibre.com/article-30405-haitiCovid-19-moise-promet-de-la-nourriture-a-1-million-de-familles-et-de-l-argent-cash-a-15-million-d-autres.html>

Covid-19 : réouverture des usines textiles haïtiennes lundi. Disponibles en <https://fashionunited.fr/actualite/business/Covid-19-reouverture-des-usines-textiles-haitiennes-lundi/2020041623640>

Covid-19/Vie chère : Les prix de différents produits essentiels en hausse en Haïti, relève la Coordination nationale de la sécurité alimentaire. Disponible en: <https://www.alterpresse.org/spip.php?article25539#.X0hINHlKjIU>

Covid-19: Haïti dispose de 26 sites de prise en charge avec une capacité de 1 011 lits.Disponible en : <https://lenouvelliste.com/public/index.php/article/217724/Covid-19-haiti-dispose-de-26-sites-de-prise-en-charge-avec-une-capacite-de-1-011-lits>

Des ONGs alertent sur la détérioration de la sécurité alimentaire en Haïti – Plus de 3,5 millions de personnes ont besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle en urgence.disponible en : <https://reliefweb.int/report/haiti/des-ongs-alertent-sur-la-d-t-rioration-de-la-s-curit-alimentaire-en-ha-ti-plus-de-35>

Eau et Assainissement. Disponible en : <https://www.aecid.ht/fr/secteurs/eau-et-assainissement >

Enquête Nationale sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENUSAN, 2019). Disponible en : <http://www.cnsahaiti.org/enquete-nationale-de-la-securite-alimentaire-et-nutritionnelle-enusan-2019>

Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI) 2016-2017.Disponible en :<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR249/SR249.pdf>

Etat des lieux du droit à l'eau en Haïti:Quels accès à l'eau et à l'Assainissement? Disponibleen :<https://www.pseau.org/outils/ouvrages/dinepa_etat_des_lieux_du_droit_a_l_eau_en_haiti_quels_acces_a_l_eau_et_a_l_assainissement_2014.pdf>

Etude sur les causes de l'insécurité alimentaire.Disponible en : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/etude_acted-cnsa_haiti_2013_-_causes_de_linsecurite_alimentaire.pdf>

Evaluation rapide des dommages et des pertes occasionnés par l'ouragan Matthew et éléments de réflexion pour le relèvement et la reconstruction. Disponible en: <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/evaluation_rapid_des_impacts_de_matthew_version_preliminaire.pdf>

Evaluation Rapide de l'Impact COVID-19 sur la Sécurité Alimentaire, Moyens d'Existence et Production Agricole. Disponible en :<http://www.cnsahaiti.org/Web/Etudes/2020/Rapport%20final%20Evaluation%20SAMEPA%20_29102020.pdf>

Faits et chiffres clés sur la situation des femmes en Haïti, Novembre 2017.Disponible en : <https://haiti.unfpa.org/fr/news/faits-et-chiffres-cl%C3%A9s-sur-la-situation-des-femmes-en-ha%C3%AFti-novembre-2017>

FAO à Haïti Contexte socio-économique. Disponible en: <http://www.fao.org/haiti/fao-en-haiti/le-pays-en-un-coup-doeil/fr/>

HAÏTI - Comprendre la crise. Disponible en : <http://www.dial-infos.org/alterinfos/spip.php?article8576>

Haïti - Covid-19: Bilan de 3 mois d'assistance sociale. Disponible en : <https://www.haitilibre.com/article-31169-haiti-Covid-19-bilan-de-3-mois-d-assistance-sociale.html>

Haïti - Covid-19 : Le Président Moïse annonce un train de mesures d'allègements économiques .Disponible en :<https://www.haitilibre.com/article-30401-haiti-Covid-19-le-president-moise-annonce-un-train-de-mesures-d-allegements-economiques.html>

Haïti - Covid-19 : Moïse promet de la nourriture à 1 million de familles et de l'argent cash à 1.5 million d'autres. Disponible en : <https://www.haitilibre.com/article-30405-haitiCovid-19-moise-promet-de-la-nourriture-a-1-million-de-familles-et-de-l-argent-cash-a-15-million-d-autres.html>

Haïti - Politique : Création d'une cellule scientifique de gestion du crise du Covid-19. Disponible à : <https://www.haitilibre.com/article-30384-haiti-politique-creation-d-une-cellule-scientifique-de-gestion-du-crise-du-Covid-19.html>

Haiti—Rapport De Déplacement—Séisme 33 (Janvier 2019) disponible en : <https://displacement.iom.int/reports/haiti-%E2%80%94-rapport-de d%C3%A9placement-%E2%80%94-s%C3%A9isme-33-janvier-2019>

Haïti - Social : 75,608 personnes sur 1,5 millions bénéficiaires prévus ont déjà reçu une aide financière de l'État. Disponible en : <https://www.haitilibre.com/article-30829-haiti-social-75-608-personnes-sur-1-5-millions-beneficiaires-prevus-ont-deja-recu-une-aide-financiere-de-l-etat.html>

Haïti - Social : Impact de la pandémie sur les opérations humanitaires.Disponible en : <https://www.haitilibre>

HAITI: COVID-19 surveillance frontalière .Disponible em: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/iom_flow_monitoring_Covid-19_sitrep_bimensuel_no._24_0.pdf>

Haïti : L'accès à la l'eau potable et à l'assainissement, un investissement clé dans le capital humain. Disponible en :<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2019/01/29/haiti-lacces-a-la-leau-potable-et-a-lassainissement-un-investissement-cle-dans-le-capital-humain>

HAÏTI : La Ratification Du PIDESC, Une Avancée Notable, Selon Des Organismes De Droits De L'homme.Disponible en : <https://minustah.unmissions.org/ha%C3%AFti-la-ratification-du-pidesc-une-avanc%C3%A9e-notable-selon-des-organismes-de-droits-de-l%E2%80%99homme>

Haiti : Le budget de la santé est passé de 16,6% en 2004 à 4,4% en 2017 (Banque Mondiale)<https://rezonodwes.com/2017/10/21/haiti-budget-de-la-sante-est-passe-de-166-en-2004-a-4-en-2017-banque-mondiale/>

Haïti : le PAM préoccupé par l'impact du Covid-19 sur les ménages les plus vulnérables. Disponible en : <https://news.un.org/fr/story/2020/04/1067412>

Haïti : les sages-femmes exhortent les femmes enceintes à continuer les soins prénatals pendant la pandémie.Disponible en : <https://www.unfpa.org/fr/news/ha%C3%AFti-les-sages-femmes-exhortent-les-femmes-enceintes-%C3%A0-continuer-les-soins-pr%C3%A9natals-pendant>

Haïti : quel bilan 60 ans après la DUDH ?. Disponible en :<https://reliefweb.int/report/haiti/ha%C3%AFti-quel-bilan-60-ans-apr%C3%A8s-la-dudh>

Haïti | la Belgique soutient les ménages vulnérables touchés par la Covid-19. Disponible en : http://www.fao.org/emergencies/la-fao-en-action/histoires/histoire-detail/fr/c/1297209/

Haïti face au coronavirus : prévenir la catastrophe et préparer un monde plus juste.Disponible en :<https://www.solidarite-laique.org/je-milite/haiti-face-au-coronavirus-prevenir-la-catastrophe-et-preparer-un-monde-plus-juste/>

Haiti: Haïti | La Belgique soutient les ménages vulnérables touchés par la Covid-19.Disponible en : <http://www.fao.org/emergencies/la-fao-en-action/histoires/histoire-detail/fr/c/1297209/>

Haïti: plus de 200 000 enfants exploités comme domestiques. Disponible en : <https://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201512/12/01-4930573-haiti-plus-de-200-000-enfants-exploites-comme-domestiques.php>

Haïti:quel bilan 60 ans après la DUDH ?.Disponible en :<https://reliefweb.int/report/haiti/ha%C3%AFti-quel-bilan-60-ans-apr%C3%A8s-la-dudh>

Haïti-Coronavirus : Comparaison des prix des produits de première nécessité / 25 mars 2020.Disponible en :<http://haiti24.net/haiti-coronavirus-comparaison-des-prix-des-produits-de-premiere-necessite-25-mars-2020/>

Indicateur conjoncturel d'activite economique troisieme trimestre 2019-2020. Disponible en:<file:///C:/Users/USER/Downloads/BULLETIN_3ETRIMESTRE2020_ICAEVERFNLE_8X11_11-08-20.pdf>

Indice des prix à la consommation en Avril, 2019. Disponible en : <file:///C:/Users/USER/Downloads/avril_2019%20(3).pdf >

Indice des prix a la consommation par région géographique Avril 2018 à Avril 2019.Disponible en : <http://www.rgph-haiti.ht/rgph18/wp-content/uploads/2020/05/avril_2019.pdf>

IPC Analyse de l'Insécurité Alimentaire Aigue Décembre 2018 .Disponible en : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/01/IPC-Haiti-DEC-18-_Fiche-de-communication_version-finale.pdf>

La Banque mondiale en Haïti «Haïti Présentation» Dernière mise à jour: 11 mai 2020 Disponible en :< https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>

l'Accessibilité des soins, un défi majeur pour Haiti (16 mars 2016), Page 1. Disponible en : <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/156612/Laccessibilite-des-soins-un-defi-majeur-pour-Haiti>

L'année scolaire 2019-2020 : un véritable calvaire pour les enseignants du secteur non public du système éducatif haïtien.Disponible en : <https://rezonodwes.com/2020/07/21/lannee-scolaire-2019-2020-un-veritable-calvaire-pour-les-enseignants-du-secteur-non-public-du-systeme-educatif-haitien/>

L’UNICEF et ses partenaires se mobilisent contre le COVID-19.Disponible en : <https://www.unicef.org/haiti/recits/lunicef-et-ses-partenaires-se-mobilisent-contre-le-Covid-19>

L’USAID fournit une aide alimentaire et en espèces aux ménages haïtiens pendant COVID-19 . Disponible en : <https://reliefweb.int/report/haiti/l-usaid-fournit-une-aide-alimentaire-et-en-esp-ces-aux-m-nages-ha-tiens-pendant-Covid>

La caravane du changement transformer l’état pour transformer la sociéte. Disponible en: <https://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/cadre_conceptuel_plans_d_action_departementaux_copie.pdf>

LA constitution de la république d'haïti (1987) .Disponible en : <https://www.ifrc.org/docs/IDRL/Haiti/Constitution%201987.pdf>

La famine risque de frapper 4.6 millions d’Haïtiens en 2020 (ONU) disponible en: <https://www.loophaiti.com/content/onu-la-famine-risque-de-frapper-46-millions-dhaitiens-en-mars-2020>

Le développement du droit de la santé et de la protection sociale dans les Brics. Disponible en : <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2016-2-page-37.htm>

Le Nouvelliste, La population haïtienne toujours rurale à 52% (27 septembre 2013), <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/121926/La-population-haitienne-toujours-rurale-a.>

Le Nouvelliste, Le gouvernement fixe les responsabilités sur les décès survenus suite a l’ingestion de boissons alcoolisées (16 mars 2016), Page 9. Disponible en : <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/156664/Le-gouvernement-fixe-les-responsabilites-sur-les-deces-survenus-suite-a-lingestion-de-boissons-alcoolisees>

Le préavis, une obligation pour l’employé aussi bien que pour l’employeur . Disponible en : <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/127129/Le-preavis-une-obligation-pour-lemploye-aussi-bien-que-pour bien-que-pour lemployeur.html#:~:text=En%20cas%20de%20licenciement%2C%20le,42%20du%20Code%20du%20travail>

Les défis d’atteindre la couverture universelle en santé en Haïti. Disponible en : <https://lenouvelliste.com/article/185728/les-defis-datteindre-la-couverture-universelle-en-sante-en-haiti>

Les sages-femmes d’Haïti se mobilisent pour supporter les femmes enceintes pendant la pandémie.Disponible en : <https://haiti.unfpa.org/fr/news/les-sages-femmes-

dha%C3%AFti-se-mobilisent-pour-supporter-les-femmes-enceintes-pendant-la-pand%C3%A9mie>

Les sources internationales du droit social haitien.Disponible en : <https://guadeloupeconvention.typepad.com/les%20sources%20internationales%20du%20droit%20haitien.pdf.>

Les taux de malnutrition sont en hausse en Haïti – Résultats préliminaires SMART. Disponible en : <https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/les-taux-de-malnutrition-sont-en-hausse-en-ha%C3%AFti-r%C3%A9sultats-pr%C3%A9liminaires>

MInistere de la sante publique et de la population (mspp) direction d'epidemiologie, des laboratoires et de la recherche (delr). Disponible en <https://mspp.gouv.ht/site/downloads/Sitrep%20COVID-19_08-11-2020.pdf>

Ministère De La Sante Publique Et La Population, République du Haïti, Plan directeur de sante 2012 2022. Disponible en : <http://www.mspp.gouv.ht/site/downloads/Plan%20Directeur%20de%20Sant%C3%A9%C2%81%202012%202022%20version%20web.pdf>

Ministère de la sante publique et la population, République du Haïti, Politique Nationale de Sante (Juillet 2012). Disponible. en :<http://mspp.gouv.ht/site/downloads/PNS%2021juillet%20version%20finale.pdf>

Pandémie COVID-19, Haïti peut encore sauver les meubles. Disponible en : <https://lenouvelliste.com/article/218557/pandemie-Covid-19-haiti-peut-encore-sauver-les-meubles>

PetroCaribe: la Cour des comptes soumet le rapport final au Sénat.Disponible en : <https://lenouvelliste.com/article/202539/petrocaribe-la-cour-des-comptes-soumet-le-rapport-final-au-senat>

PIDESC, supra note 6, art. 12. Projection de la population de 2018. IHSI/Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS).Disponible en : <http://www.rgph-haiti.ht/haiti-en-bref/>

Rapport bilan annuel 2016 – 2017 Ministère de d'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). Disponible en : <https://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/manrdr_bilan_2016-2017-4.pdf>

Rapport national sur les etablissement des huamins en Haiti. Disponible en : <http://uploads.habitat3.org/hb3/Habitat-II-NR-1996-HAITI.pdf>

Rapport sur le développement humain 2019. Disponible en: <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_overview_-_french.pdf>

Réduire l'insécurité alimentaire par le renforcement du système éducatif. Disponible en : <https://lenouvelliste.com/article/100985/reduire-linsecurite-alimentaire-par-le renforcement-du systeme-educatif>

Réouverture des usines, nouvelle bataille et de belles perpectives…Disponible en : <https://lenouvelliste.com/article/214910/reouverture-des-usines-nouvelle-bataille-et-de-belles-perpectives>

Sommet du Millénaire, du 6 au 8 septembre 2000, New York. Disponible en: <https://www.un.org/fr/conferences/environment/newyork2000#:~:text=Le%20Sommet%20du%20Mill%C3%A9naire%2C%20qui,gouvernement%20de%20tous%20les%20temps>

Synthèse nationale des résultats du récensement général de l'agriculture (RGA). Disponible:<http://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/Resultats_RGA_National_05-11-12.pdf>

Système de santé défaillant : en moins de 15 ans, le budget du MSPP diminue de plus de 12%. Disponible en :<https://lenouvelliste.com/article/191794/systeme-de-sante-defaillant-en-moins-de-15-ans-le-budget-du-mspp-diminue-de-plus-de-12>

Taux de change (Gdes / $ É.U.) Disponible en : <https://www.brh.ht/wp content/uploads/tauxdechange_chrono.pdf>

Taux de reference calcule a l'achat. Disponible en: <https://www.brh.ht/wp-content/uploads/1920.pdf>

VisiEAU 2018 Vision 2018 pour la gestion de l'eau en Haïti.Disponible en : <https://epi.ufl.edu/media/epiufledu/haiti/Haiti-Water-Summit_French.pdf>